

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS D'UN AN

France	25.00
Pour les Ligueurs	20.00
Etranger	30.00
Pour les Ligueurs	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII^e

TÉL. LITTRÉ 02-92

Directeur : Henri GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique :

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux :

c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

FAUT-IL ADOPTER

UNE LANGUE INTERNATIONALE ?

Th. RUYSSSEN

Ch. DESPEYROUX

La Conférence des Présidents

Jacques BOZZI

LIBERTÉS RÉPUBLICAINES

Victor BASCH

Henri GUERNUT

Le Congrès de 1931

Se tiendra à Vichy, les 24, 25 et 26 mai prochain

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

SERVICE DE PUBLICITE

CONFIEZ-NOUS VOS ANNONCES VOTRE RECLAME

La publicité de la revue, de par son important tirage, est toujours d'un grand rendement.

RECLAME. — Prix de la ligne : 4 fr. (55 lettres, signes et espaces par ligne de 7). Colonnes de 8 centimètres de largeur, 92 lignes à la colonne.

TARIF DEGRESSIF. Par contrat annuel de :
250 lignes, 5 % en moins, soit 3 fr. 80 la ligne.
500 — 15 % — soit 3 fr. 40 —
1.000 — 35 % — soit 2 fr. 60 —

Pour renseignements complémentaires, envoi de textes, signatures et contrats, s'adresser à Jules Dupont : « LA PUBLICITE LUCRATIVE », 14, rue du Delta, Paris (9^e), téléphone : Trudaine 49-49, chargé de toute la publicité de la revue.

A tout changement d'adresse, prière de joindre un franc pour les frais.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

SERVICE D'HIVER
RELATIONS DIRECTES ENTRE L'ANGLETERRE
LE SUD-OUEST DE LA FRANCE ET L'ESPAGNE

1^o Par le Rapide Manche-Océan de Dieppe à Bordeaux

via Rouen - Le Mans - Nantes - La Rochelle
correspondance à Dieppe avec les services rapides
"Londres-Newhaven-Dieppe". — Voitures directes
et couchettes toutes classes. — Wagon-Restaurant.

2^o Par le Côte d'Emeraude-Pyrénées Saint-Malo-Bordeaux

via Rennes - Nantes - La Rochelle
correspondance à Saint-Malo avec le paquebot de
Southampton : à Bordeaux avec le Sud-Express
et les principaux trains du Midi.
Voitures directes 1^{re} et 2^e classes Saint-Malo et Irun
et vice-versa. — Wagon-Restaurant.

Pour tous renseignements, s'adresser aux Gares du Réseau de l'Etat.

LIGEURS :

N'oubliez pas de vous réclamer des « Cahiers »
orsque vous écrivez à nos annonceurs.

ADRESSEZ-VOUS A QUI MERITE VOTRE CONFIANCE POUR
PRODUITS DE CHOIX. PRIX avec REM. aux LIGU.

HUILE OLIVE ext. sup. «Olivoro» 105 l. SAVON post. 10 kil. 1^{er} gare
» fine..... 90 f. aranti 72 % 48 f.
POSTAL TABLE 1^{er} choix..... 77 f. Extra pur 72 % 50 f.
0 lit. 1^{er} gare. » Menagere spec. 64 f. » par litre 53 f.

Muiterie Savonnerie JOLY PASTOREL Frères, SALON (B.-du-R.)

CAFES VERIS & TORR. AUX DERNIERS COURS EN BAISSÉ
A PARTIR DE 24.500 - Gd Arome 25 fr. Conrant 16 fr
Ecrire "GRANDE BRULERIE DE L'EQUA L'EUR", MARSEILLE

VIN grenache doux ou sec, rosé
1929 et 1930 - Vin rouge 12° 3

Adressez de préférence votre commande au ligueur
Elic BERNADOY
Propriétaire-Viticulteur à OPOUL (Pyr.-Or.)

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE POMPES FUNÈBRES

Edouard SCHNEEBERG

43, Rue de la Victoire PARIS (9^e)

Téléphone : Trinité 88-56 et la suite (6 lignes)

Service de Nuit

MAISON SPECIALE DES LAISSÉS POUR COMPTES DES GRANDS TAILLEURS

RAKOVER, 4, Rue de Bellevind, PARIS-9^e
OCCASIONS VÉRITABLEMENT INTÉRESSANTES
Conditions avantageuses aux Ligneurs.

UNE FORTUNE ? dans les 25 millions

de la non récla-
més du Crédit National, Crédit Foncier, Ville de Paris,
Ch. Fer, etc., publiés avec tous les tirages (Lots et
Paris) chaque dimanche. Abonnement 1 an, 15 francs.
JOURNAL TIRAGES FINANCIERS, n° 6, Faubourg Montmartre - PARIS

LIVRES - OCCASIONS :

"La Marche Royale" d'André
Lasko, édition de luxe à 15 fr.,
trad. Hella Alzir et O. Bourmae, traducteurs de : A L'OUEST BIEN DE
NOUVEAU : 10 fr. franco ; "L'Amour Roi" par Marcelle Cady (Prix
Séverine pour "Des Hommes justifiés") 4 fr. franco au lieu de 7 fr. ; "Le
Cœur Incomplet" par Victor SNEILL, 3 fr. 50 franco, chez
HUILOT, 14, rue du Delta, Paris (9^e). Ch. post. Paris 799-50

LIVRES REÇUS

Grasset, 61, rue des Saints-Pères :

Daniel HALÉVY : *La fin des notables*, 15 fr.

Librairie Valois, 7, place du Panthéon :

Victor MÉRIC : *A travers la jungle politique et littéraire*,
15 fr.

G. VALOIS : *L'homme contre l'argent*, 18 fr.

Lydia BACH : *Histoire de la révolution russe. — La révo-
lution politique.*

Josef ROTH : *La révolte.*

Ligue pour la réforme foncière, 29, boulevard Bourdon :

Précy : *La rente foncière*, 13 fr.

Nathan FERNAND, 16, rue des Passes-Saint-Jacques :

Paul BERNARD et REDON : *Petite histoire de la France et
de la civilisation française. Cours élémentaire et cours
moyen.*

Marguerite LAVAILLÉ : *Pour enseigner la morale. Guide
pour l'instituteur.*

Nouvelle Revue Française, 43, rue de Beaune :

Maurice CONSTANTIN-MEYER : *La vie du Général Ysuf,
Paul VALÉRY : *Morceaux choisis*, 15 fr.*

Payot, 106, boulevard Saint-Germain :

Josephine BUTLER : *Souvenirs et pensées*, 12 fr.

CASTORREX. Elevage lucratif Dem. renseign. au
pays d'origine, à Drouet, instit. à SURFOND (Sar-
the). T. p. r.

MARBRERIE - GRANITS

52, Boul. Edgard-Quinet (14^e) - Danton 64-54 ;
43, Boul. Menilmontant (11^e) - Roquette 39-24 ;
4, Avenue du Cimetière à Pantin - Combat 06-22 ;
Thiais, en face du cimetière Choisy-le-Roi 384.

Toutes formalités pour inhumations, cérémonies, incinérations,
exhumations, achats de terrain dans tous les cimetières.
Caveaux provisoires.

Tarif officiel de l'Administration à la disposition des
familles.

LIBRES OPINIONS

LA QUESTION D'AVRIL

Faut-il adopter une langue internationale ?

Par Th. RUYSSSEN, membre du Comité Central

Le bref compte rendu que les Cahiers ont publié, p. 757, à la suite d'une séance du Bureau où la question de l'enseignement de l'Espéranto dans les écoles avait été abordée nous a valu un certain nombre de lettres de ligueurs. Nous en avons conclu que cette question intéressait nos collègues et nous avons pensé à la leur soumettre comme question du mois de mars.

Nos lecteurs trouveront ci-dessous un article de M. RUYSSSEN, membre du Comité Central, et un extrait d'un rapport de notre collègue, M. DESPEYROUX, secrétaire de la Section de Lyon.

Les inconvénients de la multiplicité des langues pour la mutuelle compréhension des individus et des peuples a été si souvent dénoncée, que je ne m'attarderai pas un instant, au début de ce bref article, à en détailler les fâcheux effets. Quiconque a voyagé, quiconque a participé à quelques congrès internationaux s'est irrité du mur opaque que la différence des moyens d'expression dresse entre les hommes des pays divers, souvent même entre les citoyens d'un même pays, Flamands et Wallons de Belgique, Tchèques, Allemands et Hongrois de Tchécoslovaquie, etc.

Rien n'est donc plus légitime que la faveur conquise dans certains milieux par l'idée de doter l'humanité d'une langue universelle. Sans doute, personne ne peut songer sérieusement à substituer à la variété des langages nationaux la simplicité d'un idiome unique. Les langues nationales, les dialectes provinciaux, les pauvres idiomes des tribus les plus primitives sont des phénomènes naturels qui ne peuvent évoluer que spontanément et qu'on ne peut, sans absurdité, prétendre supprimer. Il est, d'ailleurs, notoire que les langues modernes tendent plutôt à se multiplier qu'à s'unifier; des langues qui semblaient condamnées à disparaître, le vieil irlandais, le gallois, reprennent vie; le norvégien se sépare sans douceur de son frère, le danois, qui régna longtemps dans le pays au temps de la domination des souverains de Copenhague; tous les peuples affranchis par la dernière guerre, Esthoniens, Lithuaniens, Lettons, Polonais, Tchèques, etc., affirment avec vigueur leur volonté de développer par leur culture propre et de relever leur langue nationale, dédaignée par les maîtres d'hier comme de vulgaires patois, au rang de langues littéraires; et, de fait, les littératures de ces pays foisonnent aujourd'hui avec une étonnante fécondité.

Mais c'est précisément parce que nul ne songe à endiguer ce courant tout puissant de séparatisme linguistique et culturel, que l'on se tourne avec espoir vers la seule solution qui semble susceptible

de compenser cet éparpillement : l'adoption d'une « langue auxiliaire internationale », qui s'ajouterait aux diverses langues naturelles comme moyen commun d'expression.

Bref, les peuples se serviraient de la « langue seconde », comme les peuples occidentaux se servent déjà des chiffres arabes ou de la notation musicale, que chacun énonce différemment, mais qui ont pour tous la même signification intrinsèque.

Pareille entreprise est-elle possible ? On en pouvait discuter il y a un demi-siècle, quand on en était à la théorie pure ou aux premiers essais : mais on peut s'assurer avec force, aujourd'hui, que l'expérience s'est prononcée en faveur de la langue auxiliaire internationale.

Bien plus, sans entrer dans le détail des systèmes qui ont rencontré plus ou moins de succès : *Volapük*, *Langue bleue*, *Universal*, etc., il faut reconnaître que l'*Espéranto* et son dérivé, *Ido*, ont gagné la bataille, dans la mesure où il s'agissait de démontrer la possibilité d'une langue internationale. Je me garderai, d'ailleurs, comme du feu, de me mêler au débat épineux qui divise encore idistes et espérantistes, querelle âpre comme toutes celles de frères ennemis; mais il faut loyalement reconnaître que l'*Espéranto*, quoique inférieur, selon moi, à *Ido*, a bénéficié de l'avance acquise et continue à rallier les plus gros effectifs des partisans de la « langue seconde ».

Convenons, d'ailleurs, que l'*Espéranto*, comme *Ido*, a réduit au minimum imaginable les difficultés grammaticales inhérentes à toute langue complète. Un vocabulaire où tous les substantifs se terminent en *o*, tous les adjectifs en *a*, les pluriels en *j*, les infinitifs en *i*, où tous les temps des verbes se réduisent à quatre, toujours terminés par les mêmes finales, où d'ailleurs noms, adjectifs et verbes sont étroitement apparentés par les radicaux, présente, par rapport aux langues vivantes, une économie d'effort extraordinaire. Un homme de moyenne culture peut aisément apprendre en une heure les douze règles de l'*Espéranto*, ce qui met cette langue bien au-dessus de l'anglais, dont la grammaire est déjà d'une extrême simplicité.

Ajoutons, enfin, que l'expérience a établi les avantages pratiques de cette simplification théorique. Il existe en *Espéranto* une vaste littérature, principalement composée de traductions, nombre de périodiques, des manuels, des lexiques, des répertoires bibliographiques. Enfin, la réunion annuelle de congrès espérantistes groupant des centaines de délégués, les représentations dramati-

ques parfaitement intelligibles pour des auditeurs appartenant aux pays les plus divers, prouvent que l'*Espéranto* n'est pas seulement une langue écrite, mais un moyen efficace de transmission orale des idées et des sentiments. On en peut dire autant, dans de moindres proportions, de l'*Ido*, qui a aussi ses congrès et sa littérature.

On le voit, j'ai fait la part belle à l'*Espéranto* et, d'une manière générale, aux partisans de la langue auxiliaire internationale. Je n'hésite pas à reconnaître que ceux-ci ont gagné la partie sur le terrain théorique et qu'ils ont conquis de solides positions sur le terrain pratique. Je crois seulement ce terrain beaucoup plus limité que ne l'imaginent certains partisans fanatiques de la langue seconde.

Le domaine sur lequel l'*Espéranto* — ou l'*Ido* — peut prendre le plus vaste développement est évidemment celui des traductions. Supposons un ouvrage de physiologie écrit en japonais — il y en a beaucoup — et supposons tous les savants du monde capables, sinon de parler l'*Espéranto*, du moins de le lire; voici, du même coup, rendues inutiles les traductions qu'il faudrait faire de cet ouvrage dans les principales langues scientifiques du monde, qui sont bien une bonne dizaine. On en peut dire autant d'une œuvre littéraire écrite dans une langue peu accessible à d'innombrables lecteurs cultivés, finnois, russe, arabe, etc., et qu'une bonne traduction en une langue seconde peut aussitôt rendre accessible à d'innombrables amateurs de beaux livres.

L'*Espéranto* peut encore jouer un rôle très utile dans la correspondance internationale, dans l'édition de catalogues destinés à une circulation mondiale.

Il pourrait aussi rendre de réels services dans l'édition des horaires de certaines compagnies de chemins de fer ou de navigation, dans les inscriptions des gares-frontière et des ports, dans les notices des wagons des trains internationaux, dans les guides de voyage, etc.

Et, bien entendu, l'*Ido*, ou n'importe quelle autre langue internationale, pourrait rendre les mêmes services, du jour où ils auraient atteint une diffusion suffisante.

Mais peut-on attendre beaucoup plus de l'emploi de ces truchements artificiels? Je ne le pense pas.

Tout d'abord, il convient de ne pas exagérer les conclusions qu'on prétend tirer du succès des congrès espérantistes. Car ces congrès constituent des milieux essentiellement artificiels, puisque les membres qui y affluent se réunissent précisément pour avoir le plaisir de s'exercer entre eux au maniement de leur langue d'adoption. En fait, jusqu'ici, à ma connaissance, l'*Espéranto* n'a servi que dans un très petit nombre de congrès internationaux, composés de catégories spéciales d'auditeurs; par exemple, la Conférence des éducateurs pacifistes, qui eut lieu il y a peu d'années à Prague.

Je fais chaque année, à Genève, une expérience que je livre aux méditations des lecteurs des *Cahiers*. J'assiste depuis dix ans aux assemblées de la Société des Nations, où les orateurs s'expriment le plus souvent en français ou en anglais. Tout discours prononcé en l'une de ces deux langues est aussitôt traduit en l'autre; et si, par aventure, un discours est prononcé dans une troisième langue, il est d'emblée traduit en français et en anglais, soit trois auditions d'une même harangue! Que de fois n'ai-je pas entendu des auditeurs exaspérés par ce gaspillage de temps s'écrier: quand donc se décidera-t-on enfin à n'employer dans les congrès qu'une langue unique? Belle occasion de réclamer pour les espérantistes!

Or, il n'y a aucune chance, à vues humaines, pour que cet idéal soit de sitôt réalisé. Pourquoi? Parce que l'Assemblée de la S. D. N. est un milieu vivant, où des langues vivantes seules sont propres à l'expression de sentiments et de pensées vivants.

Pourquoi, en effet, les orateurs de Genève, dont la plupart ne sont de naissance ni Français, ni Anglais, s'expriment-ils dans l'une ou l'autre de ces deux langues avec une stupéfiante perfection, souvent même avec un sens des nuances qu'on souhaiterait à beaucoup de parlementaires écoutés au Palais-Bourbon ou à la Chambre des Communes?

C'est qu'ils ont acquis l'usage de ces langues dans des conditions réelles, et non artificielles, sur les genoux de leurs institutrices étrangères, ou dans des écoles ou des universités de langue française ou anglaise; c'est même que la plupart sont venus achever leur formation intellectuelle à Paris ou à Londres, qu'ils ont en quelque sorte respiré la langue et la culture avec l'atmosphère même du pays qui les accueillait, dans une ambiance réelle, qui constituait pour eux une suggestion de tous les instants.

Or, l'*Espéranto* ne sera jamais qu'un outil artificiel, essayé dans des conditions irréelles, parce qu'il n'y a ni famille, ni pays, ni milieu naturel où l'*Espéranto* soit l'organe spontané de toutes les manières de penser et de sentir. Ainsi, à quelques exceptions près, les orateurs politiques, qui ont besoin d'être maîtres de toutes les nuances de leur langage, ne se sentiraient jamais aussi sûrs d'eux-mêmes dans un idiome artificiel, qu'ils peuvent l'être dans une langue qui est devenue pour eux une seconde nature. Quoi qu'on fasse, on ne construira jamais du vrai avec du conventionnel, ni du vivant avec des matériaux inertes.

Il est donc vain, selon moi, d'escompter la diffusion d'une langue artificielle quelconque comme un moyen de grande envergure pour rapprocher les peuples. L'histoire ne prouve que trop, d'ailleurs, que l'identité de langue n'a empêché de se battre ni les Anglais et leurs colons d'Amérique, pendant la guerre d'Indépendance, ni les Allemands du Nord et du Sud à Sadowa, tandis que l'exemple de la Suisse montre que la bonne en-

tente pe-
langues
l'italien

On n'
circonspe-
milieux
dans l'e-
maires.
invoquer
tes raiso-

La pr
qui il fa-
peine d
langue n
thograph
charge
notions
la facilit
gramma
demand
ni le lat
une des
un enfa-
douté ser-

Une s
linguisme
pays, Be
conduit
correcte
imposées

Une tr
des enfa-
milieu,
teur doit
vant, et
avec leq-

Nous n'
vanto éta-
espagnol
lier, plus
tres ou d
deux cen-
dans tou-
table fac-
théorie
comme n
relle. To-
constants
certaines
nalités, i
rien ne s

Par un
porter au
la plupart
pays; le
de son id-

tente peut régner entre les populations parlant des langues aussi diverses que l'allemand, le français, l'italien et le romanche.

On ne saurait non plus envisager avec trop de circonspection les idées qui règnent dans certains milieux en faveur de l'introduction de l'*Esperanto* dans l'enseignement, et jusque dans les écoles primaires. En ce qui concerne ces dernières, on peut invoquer contre cette innovation deux ou trois fortes raisons.

La première est que l'enfant moyen — celui à qui il faut penser tout d'abord — n'a que trop de peine déjà à apprendre médiocrement sa propre langue maternelle, à pénétrer les mystères de l'orthographe et de la syntaxe nationales. Toute surcharge aurait pour effet certain de brouiller des notions déjà confuses. Or, il ne faut pas exagérer la facilité de l'*Esperanto*. Si l'acquisition de la grammaire n'est qu'un jeu, celle du vocabulaire demande un vigoureux effort à quiconque ne sait ni le latin, ni une des langues anglo-saxonnes, ni une des langues slaves. Imposer pareil surcroît à un enfant d'ouvrier ou de paysan moyennement doué serait aussi absurde qu'inhumain.

Une seconde raison est que l'expérience du bilinguisme, telle qu'on a pu la faire dans certains pays, Belgique, Luxembourg, Pays de Galles, etc., conduit à penser que l'enfant n'arrive à parler correctement aucune des deux langues qui lui sont imposées.

Une troisième raison est que l'immense majorité des enfants sont appelés à vivre dans leur proche milieu, famille, cité, profession, et que l'éducateur doit viser surtout à l'adapter à ce milieu vivant, et non au vaste et confus milieu humain, avec lequel l'adolescent et l'adulte n'auront ja-

mais à entretenir que de rares et lointaines relations.

La question est déjà différente à l'école primaire supérieure, ou encore à l'école professionnelle, où l'on peut envisager avec faveur la création de cours libres d'*Esperanto* ou d'*Ido* pour les élèves qui, par goût, ou par profession, sont portés à viser au delà de l'horizon national. Il n'est pas indifférent d'offrir à ceux qui n'ont le temps, ni les moyens d'acquiescer à fond une langue étrangère, une voie relativement aisée pour élargir leur culture. Mais qu'on n'imagine pas que la lecture de traductions, ou même d'ouvrages originaux dans un idiome artificiel, puisse jamais procurer les hautes jouissances qu'offre la lecture directe des œuvres littéraires qui, dans la langue originale, ont un franc goût de terroir, toutes chargées qu'elles sont d'un long passé d'histoire, d'art et de vie sociale.

En résumé, il convient, en cette matière, de chercher une voie moyenne entre le scepticisme sommaire des uns et l'enthousiasme sans critique des autres. Une langue auxiliaire internationale peut rendre de précieux services, en facilitant entre les hommes de pays divers des échanges de services, d'idées et de produits. Ne lui demandons pas de réaliser l'unité humaine, ni la paix universelle.

Il resterait, au surplus, à résoudre le conflit, qui demeure aigu, entre les partisans de l'*Esperanto*, ceux de l'*Ido* et ceux des autres systèmes linguistiques. Il resterait même à décider si les langues vivantes, dont les défenseurs n'ont pas désarmé, ne demeurent pas, malgré tout, les instruments par excellence des échanges humains.

TH. RUYSSSEN,
Membre du Comité Central.

Le rôle de l'*Esperanto*

Par Charles DESPEYROUX, secrétaire de la Section de Lyon

Nous ne sommes plus au temps où le mot *Esperanto* était pris pour le nom d'une jolie danseuse espagnole. Près d'un demi-siècle d'usage journalier, plus de trente congrès internationaux — neutres ou ouvriers, — une presse groupant environ deux cent périodiques imprimés sur tous les sujets dans tous les coins du globe, ont prouvé, d'irréfutable façon, en dépit des plus savantes objections théoriques, que l'*Esperanto* vit et se développe comme n'importe quelle autre langue dite naturelle. Toutes les statistiques montrent ses progrès constants et réguliers. Que ce fait puisse bouculer certaines doctrines ou chagriner certaines personnalités, il se peut; mais un fait reste un fait, et rien ne saurait tenir contre lui.

Par une anticipation bien facile, il suffit de se porter au temps, peut-être bien plus proche que la plupart ne se l'imaginent, où, dans tous les pays, le citoyen moyen, l'homme de la rue, à côté de son idiome particulier, connaîtra la langue uni-

verselle, pour apercevoir les modifications profondes qui s'en suivront dans l'économie générale de l'humanité. Que le problème espérantiste déborde amplement les cadres d'une banale question de commodité commerciale, où trop de propagandistes aussi bien intentionnés que maladroits s'obstinent à l'enfermer, il devrait suffire d'un peu de bons sens et de pénétration pour s'en convaincre.

Le problème espérantiste, en effet, se trouve intimement lié à toute une série de problèmes qui appartiennent au premier chef à notre Ligue. Parmi ces problèmes, il en est deux surtout qui sollicitent actuellement l'activité des ligueurs, celui de l'Ecole et celui de la Paix. Que l'organisation d'une paix solide présuppose un moyen de commune compréhension entre les peuples; que, pour s'entendre, il faille commencer par se comprendre, il semble que ce soit là un axiome à la portée du bonhomme La Palisse lui-même. Je voudrais aujourd'hui attirer l'attention de nos col-

lègues sur certaines considérations qui paraissent assigner à l'*Esperanto* une place toute naturelle dans un plan bien conçu d'Ecole unique.

L'étude de la langue maternelle

J'entends d'ici les hauts cris de nos collègues pédagogues : « Hé quoi ! tout le monde se plaint maintenant de programmes surchargés ! Hé quoi ! nos malheureux enfants ont à peine le temps d'engloutir tout ce qu'on prétend leur ingurgiter, sans souci des digestions difficiles et pénibles ! Et c'est ce moment que vous choisissez pour parler d'un enseignement nouveau ! De grâce ! En tout cas, il ne saurait être question de nos écoles primaires, dont les enfants n'ont plus le loisir d'apprendre leur propre langue ! »

Mes chers collègues, un petit instant ! Ce nouvel enseignement, loin de surcharger les enfants, les soulagerait au contraire en les accoutumant, de très bonne heure, à faire travailler leur intelligence beaucoup plus que leur mémoire ; loin de nuire à l'étude de la langue maternelle, il constituerait, au moins pour les élèves des établissements primaires, le meilleur auxiliaire pour l'étude du français. L'*Esperanto*, langue admirablement simple et logique, oblige celui qui s'en sert à penser logiquement. Chaque partie du discours est marquée par une terminaison spéciale ; le rôle du mot dans la phrase est indiqué par une désinence ou par une préposition appropriée ; grâce au jeu des affixes, une idée s'exprime avec toute la précision nécessaire, avec la nuance exacte qu'il convient. Il suit, de là, que l'enfant, pour rendre sa pensée ou celle des autres en *Esperanto*, est obligé de perpétuelles analyses logiques ou grammaticales, qui, rapidement, deviennent machinales. Son esprit se rompt bien vite à ces exercices, dont les bénéfices ne tardent pas à se faire sentir. Chez un candidat au certificat d'études qui aurait fait six mois d'*Esperanto*, on ne trouverait pas ces scandaleuses confusions que j'ai constatées chez des jeunes gens frais émoulus des Ecoles normales entre le *Que* pronom relatif et le *Que* conjonction de subordination...

L'enseignement de la paix

Une tâche urgente entre toutes s'impose aux éducateurs de la démocratie. C'est à eux que revient la formation pacifiste de la génération de demain si par bonheur celle d'aujourd'hui parvient à conjurer l'orage qui s'amoncelle de toutes parts sur sa tête. C'est à présent qu'il convient de former les futurs « citoyens de l'Humanité ».

Or, les données de la psychologie la plus élémentaire nous montrent que là aussi l'*Esperanto* a son rôle à jouer. Parmi tous les facteurs de division, de méfiance et de haine entre les peuples, la diversité des idiomes a toujours occupé une place de premier plan : pour l'ancien citoyen de Rome ou d'Athènes, barbare était celui qui ne parlait ni latin ni grec, et l'on sent le mépris contenu dans ce mot : l'étranger qui parle à côté de nous

dans le métro une langue inconnue « mâche de la paille ». A travers les siècles s'est perpétué ce préjugé agressif et haineux contre ce que l'on ne peut comprendre ; et l'on sait avec quelle aisance on déchaîne, le moment venu, les passions de haine de l'humanité !

Qu'une langue auxiliaire commune à tous les hommes puisse puissamment contribuer à la formation d'une mentalité plus largement humaine, qu'y a-t-il donc là de si étonnant ? Le langage est bien souvent défini comme le moyen naturel d'expression de la pensée ; mais il n'est pas douteux, non plus, que ce même langage réagisse à son tour sur la pensée qu'il est chargé d'exprimer, qu'il la façonne, la moule, en modifie dans une certaine mesure certains aspects. Or, l'*Esperanto*, dans sa syntaxe, dans sa grammaire, dans son vocabulaire, renferme ce qu'il y a de plus général, de plus largement humain dans le langage. L'usage de la langue internationale, créera ou développera l'esprit international ; et l'on conviendra que ce n'est pas là un des aspects de la question les moins intéressants.

Là encore, l'expérience vient fortifier la théorie : Plusieurs rapports à la Conférence pédagogique de Genève montrèrent combien l'*Esperanto* facilite l'éducation pacifiste de la jeunesse. Les petits esperantistes s'initient, dès les bancs de l'école, à leur futur rôle de « citoyens de l'humanité ». Ils apprennent à voir, dans leurs petits camarades d'au-delà des frontières, non pas de petits barbares auxquels ils seront chargés un jour de porter les bienfaits du Droit et de la Civilisation, au bout des canons et des mitrailleuses, mais de pauvres gosses, en tout point semblables à eux, se débattant avec la même énergie qu'eux contre un chauvinisme malsain dont de mauvais bergers cherchent à empoisonner leurs jeunes cerveaux.

Telles sont, trop rapidement esquissées, les principales possibilités qu'offrirait l'enseignement de l'*Esperanto* à l'éducateur résolument républicain et pacifiste. N'apparaissent-elles point assez fécondes pour qu'on daigne lui faire une place dans la future Ecole unique ?

CHARLES DESPEYROUX.

Secrétaire de la Section de Lyon.

Questionnaire

I. Estimez-vous qu'il soit possible d'adopter une langue internationale ?

II. Estimez-vous que ce soit souhaitable ? Nécessaire ?

III. Choisissez-vous une langue vivante ? Une langue morte ? Un langage créé de toutes pièces ?

Les réponses devront nous parvenir pour le 15 juin.

Com

tral (p

GUERNU

les mes

pour en

à des l

de par

de l'or

L'im

date, a

Voici

Mess

deux p

1° S

drame

bigu ;

2° S

avant

gartner

y dirig

deloup.

De o

Je di

substitu

rai celle

Ce qu

malade,

hors d'

ordonne

Ce qu

signé ei

mands ;

avant la

déchirée

Concert

double

fié à l'in

Autar

Il est

pin étai

qui est

sa pièce

Laparc

été chap

gauche)

même l'

mari op

(sourires

(Applau

che.)

Alors,

teur du

lui eut

sienne,

l'émeute

ce qu'on

LIBERTÉS RÉPUBLICAINES

Par Henri GUERNUT et Victor BASCH

Comme suite à l'ordre du jour du Comité Central (p. 164), notre secrétaire général, M. Henri GUERNUT, avait, au titre de député, interpellé « sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour enlever la maîtrise des assemblées et des rues à des bandes organisées et pour assurer la liberté de parole, de réunion et de spectacle, inséparable de l'ordre républicain ».

L'interpellation est venue, pour fixation de date, à la séance du 19 mars.

Voici le discours de M. GUERNUT :

Messieurs, j'interpelle le Gouvernement sur deux points :

1° Sur la suspension de l'Affaire Dreyfus, drame de Jacques Richepin, au théâtre de l'Ambigu;

2° Sur l'invitation faite *in extremis*, une heure avant son départ, au chef d'orchestre Weingartner, de ne pas venir à Paris le lendemain, pour y diriger, comme il était convenu, le Concert Pasdeloup.

De ces deux mesures, quelles sont les raisons ?

Je dirai d'abord celles qu'on avoue. Puis, me substituant à M. le président du Conseil, j'avouerais celles qu'on ne dit pas. (*Sourires.*)

Ce qu'on avoue, c'est que M. Jacques Richepin, malade, transporté dans une maison de santé, hors d'état d'en suivre les représentations, aurait ordonné spontanément le retrait de sa pièce.

Ce qu'on avoue, c'est que M. Weingartner avait signé en 1916 le manifeste des intellectuels allemands; c'est que, décoré de la Légion d'honneur, avant la guerre, il l'avait au début de la guerre déchirée ou renvoyée; c'est que la direction des Concerts Pasdeloup, apprenant aujourd'hui ce double affront à l'honneur français, aurait signifié à l'insulteur de ne pas se déranger.

Autant d'affirmations, autant d'erreurs.

Il est vrai, en premier lieu, que Jacques Richepin était malade, dans une maison de santé. Ce qui est également vrai, c'est que, invité à retirer sa pièce, il s'y est refusé; c'est que Mme Cora Laparcerie, sa femme, mandée à la préfecture, a été chapitrée selon les bonnes manières (*rires à gauche*); que, priée, suppliée de prendre elle-même l'initiative du retrait, pour épargner à son mari opéré le contre-coup d'émotions fâcheuses (*sourires*), elle aussi, vaillamment, s'y est refusée. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Alors, on s'est adressé à M. Rivers, administrateur du théâtre, homme débonnaire. Et quand on lui eut représenté la responsabilité qui était la sienne, quand on eut fait surgir à ses yeux l'émeute, le sang, les morts, affolé, il a voulu tout ce qu'on voulait.

Un retrait ainsi arraché, je vous le demande, est-ce un retrait ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il est vrai, en second lieu, que la direction des Concerts Pasdeloup a, sous sa signature, télégraphié à M. Weingartner de ne pas venir le lendemain à Paris. Ce qui est également vrai, c'est la série des propos qui ont précédé l'envoi du télégramme : « La casse, si casse il y a — et il y en aura — c'est vous qui la payerez. La sécurité, la vie de M. Weingartner est dans vos mains : nous n'en répondons pas. Vous pouvez tenir le premier concert, nous interdirons le second. Quant aux subventions que l'Etat vous dispense, nous en parlerons l'année prochaine ! »

A GAUCHE. — C'est honteux !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ce ne sont que des affirmations.

M. HENRI GUERNUT. — Oui, et je les tiens de ceux que vous auriez dû interroger.

Messieurs, les directeurs du Concert Pasdeloup sont des hommes : le nom de Weingartner a été retiré du programme.

Je vous le demande : un retrait ainsi arraché, est-ce aussi un retrait ? Et est-ce que, pour celui-ci et pour celui-là, dans la loyauté des termes, on ne doit pas parler d'interdiction ? (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Il est vrai, en troisième lieu, que M. Weingartner a signé, en 1914, le manifeste des intellectuels allemands.

Ce qui est également vrai, c'est qu'ayant eu connaissance du texte, il a immédiatement protesté; c'est qu'en 1917 il a rendu sa protestation publique, déclarant cette « tirade dénuée de sens politique ». Et voulez-vous savoir en quels termes il en parlait en 1920 ? « L'Allemagne, disait-il, est morte de cela ».

Il est vrai, en quatrième lieu, que M. Weingartner, ami de la France, éditeur de Berlioz, avait reçu avant la guerre la croix de la Légion d'honneur. Ce qui est également vrai, c'est qu'à aucun moment il ne l'a ni déchirée ni renvoyée; c'est que, cette année, au mois de janvier, à Strasbourg — ville française, j'imagine, où j'ai entendu dire que le sens national ne manquait pas de délicatesse — à Strasbourg, dirigeant un concert, il la portait, dit-on, à la boutonnière.

Tels sont les faits certains.

Mais quand cela serait, Monsieur le ministre (*exclamations au centre et à droite*); quand M. Weingartner aurait donné et maintenu son adhésion au manifeste, quand il aurait momentanément rejeté la croix de la Légion d'honneur, voyons, Monsieur le ministre, pour vous, la guerre n'est donc pas

nie ? (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

AU CENTRE. — Dites cela à Hitler!

M. HENRI GUERNUT. — Précisément, c'est vous qui donnez à Hitler ses armes les plus redoutables.

Alors que tant de Français, qui ont répliqué au manifeste allemand, qui avaient reçu, eux aussi, des décorations allemandes, ont été reçus en Allemagne, croyez-vous, Monsieur le ministre, qu'il soit heureux de prêter à la France devant le monde une figure rancunière et qu'un geste de hargne soit un geste français ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Croyez-vous qu'un mouvement de mauvaise humeur comme celui-là n'ait pas provoqué là-bas des doutes, des projets de représailles et qu'il n'ait pas servi les desseins de Hitler ?

Je serais désolé d'appuyer sur ce point, Monsieur le président du Conseil, mais croyez-vous, en conscience, avoir servi avec beaucoup de bonheur la politique de votre collègue du quai d'Orsay ? (*Très bien.*)

Je vous ai rapporté, Messieurs, les raisons produites pour expliquer les deux mesures prises.

Le moins que je veuille en conclure, c'est que l'évidence des faits les condamne; c'est qu'aucune ne tient.

Il est impossible qu'un esprit clairvoyant et délié comme le vôtre, informé comme il pouvait l'être, leur ait longtemps donné audience. En vérité, c'est à d'autres motifs que vous avez obéi.

Parlons franc.

La suspension de l'Affaire Dreyfus, ce sont les camelots du roi, d'abord, ce sont les Croix de feu, ensuite, qui l'ont imposée.

M. GRUMBACH. — Comme à Berlin !

M. HENRI GUERNUT. — La suppression du Concert Pasedeloup, sous la conduite de M. Weingartner, ce sont les Jeunesses patriotes qui l'ont exigée.

Vous avez cédé aux sommations des uns, au désir des autres; vous avez cédé aux uns par peur, aux autres par complaisance. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Alors, quoi ? Monsieur le président du Conseil — je m'excuse de vous le dire avec familiarité — vous en êtes là ? (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*) Il suffit de parler un peu haut pour que vous trembliez ? C'est ça, votre Gouvernement ?

Il suffit de vous montrer des bandes organisées, avec des boules puantes et des gaz fumigènes, des casse-têtes et des matraques pour que vous capituliez ? C'est ça, votre programme ?

Que dis-je : capituler ? Lorsque M. Léon Daudet ou M. Charles Maurras, lorsque M. Millerand ou M. Taittinger tiennent des réunions publiques, est-ce que l'idée vous vient de les interdire, sous prétexte que des socialistes ou des radicaux, voire des communistes, feraient mine d'y mettre obstacle ?

Ainsi, vous ne capitulez que d'un seul côté !

Vous capitulez devant les fauteurs de désordre, vous, gardien de l'ordre ! Vous capitulez devant les ennemis de la République, vous, ministre républicain ! (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Je m'en voudrais d'enfermer la voix. Pour terminer, deux faits seulement : un d'hier et un d'aujourd'hui.

Celui d'hier. C'est ainsi qu'ils ont commencé en Italie. Ils ont pris la rue et comme, dans la rue, ils n'ont rencontré qu'un gouvernement veule, ils ont pris le gouvernement. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Aujourd'hui, en Allemagne, c'est par le même procédé, en vue des mêmes fins, que les Casques d'acier déroulent dans les villes des cortèges de menaces. Alors, ouvriers, paysans, petits bourgeois ont organisé la Bannière d'empire pour s'y opposer. Et, tous les dimanches, les deux cohortes se heurtent, se battent, essayant de se décimer. Un jour, l'une exterminera l'autre. C'est cela que vous voulez ?

Contre les casques d'acier, des casquettes rouges ! Contre les camelots du roi, les jeunes gardes de la République ! Ce n'est point cela que, nous autres, nous rêvons pour notre pays !

Ecoutez-moi, Monsieur le président du Conseil : contre ces hordes, si votre police est impuissante ou si vous êtes impuissant vous-même à l'égard de votre police, la tentation pourrait nous venir de nous substituer à elle et à vous. Lorsque les gouvernants défont, les gouvernés sont excusables de les suppléer. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Pierre Laval, socialiste d'hier, républicain d'aujourd'hui, j'espère que vous ne nous contraindrez pas à cette extrémité. Pour cela, un seul moyen : gouverner. (*Très bien! très bien! sur divers bancs à gauche et à l'extrême gauche.*)

Mais gouverner ce n'est pas céder, c'est quelquefois sévir. (*Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.*) C'est défendre contre les entreprises factieuses, les libertés républicaines. Défendez-les ! (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

A la suite de ce discours, M. Taittinger, président des Jeunesses Patriotes, a mis en cause la Ligue des Droits de l'Homme, qui s'opposerait en province aux conférences de M. René Benjamin.

M. GUERNUT a répondu en ces termes :

M. HENRI GUERNUT. — Monsieur Taittinger, si vous lisiez les Cahiers des Droits de l'Homme...

M. PIERRE TAITTINGER. — Je les suis très attentivement.

M. HENRI GUERNUT. — ... avec autant d'amour que vous dégustez une autre littérature, vous sauriez la réponse que je vais vous faire.

Il est tout à fait exact que deux de nos Sections, pour répondre à une campagne de basses injures (*interruptions à droite*), se sont associées à un geste naturel et excessif. Nous les avons désapprouvées.

Tiens ! vous n'applaudissez plus ?

Au contraire, d'autres Sections ont refusé de s'y joindre : nous les avons félicitées.

On reconnaît la Ligue des Droits de l'Homme à ceci, Monsieur Taittinger, qu'elle admet et protège la liberté de ses adversaires : c'est ce qui nous sépare d'avec vous. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Notre président, M. Victor BASCH, commente en ces termes les mêmes incidents. (Volonté du 22 mars) :

...Ce qu'il y a de vraiment grave dans les incidents qui viennent de se dérouler, c'est la carence du gouvernement.

Comment ! Il a suffi à une quelconque association, que ce fût l'Action Française, les Jeunes Patriotes, les Croix de Feu de mettre à l'index telle pièce de théâtre ou tel chef d'orchestre pour que le gouvernement s'inclinât humblement et mit directeur de théâtre et organisateur de concert dans l'obligation de renoncer à leurs projets. On se demande, vraiment, si ce sont M. Laval et M. Chiappe qui sont l'un ministre et l'autre préfet de Police ou si ce sont M. Léon Daudet, M. Taittinger et le chef, à moi inconnu, des Croix de Feu.

Ce qu'il y a de grave, c'est l'existence, dans un pays prétendument policé, de bandes armées qui, un jour, prennent d'assaut des salles de réunion et assomment à coups de matraques et de barres de fer organisateurs et auditeurs, qui, un autre, mettent l'interdit sur telle pièce, un troisième sur tel musicien. Est-ce que vraiment la dignité de la République est compatible avec ces formations de combat dont la seule force réside dans la faiblesse gouvernementale ? Est-ce que, vraiment, gouvernement et Chambres ne se rendent pas compte qu'ils sont un légitime objet de dérision pour les chefs de ces bandes qui, en récompense des tombereaux d'injures qu'ils déversent quotidiennement sur la tête des ministres, des députés, des hauts fonctionnaires non réactionnaires, obtiennent l'abdication, en leur faveur, de la force publique ?

Ah ! je sais bien que toutes ces organisations de combat sont, en réalité, d'une faiblesse totale, que s'ils remportent, de-ci, delà, d'éclatantes victoires sur de paisibles auditeurs de réunions publiques, elles ne jouissent dans le pays d'aucune autorité et ne constituent donc pas pour la République un véritable danger. Mais, d'une part, on ne peut jamais mesurer d'avance le mal que peut causer, dans un moment de crise, même un petit nombre d'hommes décidés, et, d'autre part, un gouvernement qui a conscience de ses responsabilités, n'autorise aucune illégalité, même quand elle ne présente aucun danger réel, parce que sa tâche essentielle est de faire respecter la loi. Or, la loi interdit l'existence de bandes armées à quelque parti qu'elles appartiennent et son devoir absolu est de les dissoudre. Bandes armées des Camelots, bandes armées des Jeunes Patriotes, bandes armées des Croix de Feu, bandes armées commu-

nistes, socialistes, radicales, s'il y en avait — mais il n'y en a pas — sont ou seraient illégales et, partant, doivent ou devraient être dissoutes.

Aucun des ministères qui se sont succédés depuis plus de vingt ans n'a osé accomplir ce devoir.

M. Laval, pour justifier l'interdiction — qui n'en était pas une, mais qui l'était tout de même — de la pièce de M. Richepin, a allégué qu'il redoutait de graves conflits entre les Croix de Feu et d'autres associations. Qu'il me permette de lui rappeler ce que, dans des circonstances analogues, a fait M. Severing, ministre de l'Intérieur de Prusse.

Un orateur français devait parler à Potsdam. La presse nationaliste déchaînée avait ameuté la population de Berlin et de l'exquise petite ville où jadis résida Frédéric II et qui était devenue le foyer de la réaction chauvine. Des conflits sanglants allaient se produire, la vie de l'orateur était menacée, et le matin même du jour où devait avoir lieu la réunion, la droite interpella le ministre et lui intima l'ordre d'interdire celle-ci. M. Severing répondit : « Si les associations patriotes s'apprêtent à troubler une réunion autorisée par l'Etat, j'ai, moi, à affirmer vis-à-vis d'elles l'autorité de l'Etat. S'il en est temps encore, je voudrais adresser aux membres de ces associations patriotes un avertissement. S'ils ne l'entendent point, ils viendront se heurter à la puissance de l'Etat. Les matraques des policiers ne sont pas faites uniquement pour cogner sur les communistes. »

Et la réunion eut lieu, l'orateur français parla en dépit des 60.000 Berlinoises et Potsdamois qui tentèrent de l'en empêcher. Et quelques jours après, interpellé à nouveau, M. Severing affirma que cette journée avait été une grande victoire pour l'Etat républicain.

C'est ainsi que parla et agit un ministre républicain de Prusse. Puisse M. Laval s'inspirer de cet exemple

L'agression du 28 Novembre

Les Fédérations et Sections suivantes ont exprimé leur sympathie à notre président, M. Victor BASCH (V. pour les listes précédentes, pp. 72, 81, 116).

Fédérations : Oran, Bouches-du-Rhône.

Sections : Arpajon, Barraqueville, Beaune, Beaurépaire, Château-Salins, Cléry, Couleuvre, Crépy-en-Laonnais, Galan, Gévelard, Ferrières, l'Île-d'Elle, Lens-Lestang, Loriol, Malesherbes, Mézos, Migré, Montmartin-sur-Mer, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Valéry-en-Caux, Vic-le-Comte, Villeneuve-de-Marsan.

LISEZ ET FAITES LIRE

Avec l'Italie ? - Oui !
Avec le Fascisme ? - Non ?

par Luigi CAMPOLONGHI

Un volume : 2 francs

(30 % de réduction aux Sections)

UNE HEUREUSE INNOVATION

LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Par Jacques BOZZI, président fédéral des Ardennes

Voilà plusieurs années que je fréquente les Congrès de la Ligue.

Il m'arrive, chaque fois, d'admirer l'ampleur, l'élevation des grands débats d'idées qui s'y déroulent. Et de cette hauteur intellectuelle et morale, où je me trouve moi-même, un instant, transporté, je me sens tout fier.

Je n'en suis que plus humilié dans mon amour-propre de ligueur lorsqu'il m'est donné de constater, ne fût-ce qu'un instant, de choquantes infidélités à cette haute tenue habituelle.

Ainsi, tenez, j'en suis arrivé à ne plus me précipiter pour assister à la discussion de ce qu'on appelle le *Rapport moral*. Chaque fois, je m'y fais du mauvais sang. D'autant plus de mauvais sang qu'on nous conduit, d'abord, sur les cimes de la pensée et du sentiment, et que c'est de ces hauts sommets d'humanité que nous sommes, bientôt, par une chute brutale, précipités dans des bas-fonds d'humanité médiocre.

Oui. Dès l'abord, une sorte d'interpellation sur ce qu'on pourrait appeler la politique générale de la Ligue. Grandes controverses d'idées sur l'orientation générale de notre pensée et de notre action collective. Beau débat, et, en tous points, toujours digne de la Ligue.

Mais, hélas ! voici la discussion du rapport administratif ; « Qu'on m'interroge, dit Guernut : je répondrai ».

* *

« Qu'on m'interroge ? » L'imprudent !

Des questions ? Il en pleut ! C'est une averse ! une inondation ! un déluge ! Et quelles questions ! Les plus variées ! Les plus infimes ! Les plus inattendues ! Les plus étrangères « au sujet » ! Et jetées péle-mêle par les « orateurs » les plus divers, les plus... inédits.

Ah ! mes amis ! Quel chaos ! Quelle cacophonie ! Et quelle médiocre besogne !

Comment voulez-vous mettre de l'ordre dans ce babélisme ? Comment voulez-vous classer, réduire en catégories, tout ce bric-à-brac de menues pensées hétéroclites dont, en un rien de temps, on a jonché le tapis

En un rien de temps ? Qu'est-ce que je dis là ? Cela dure, au contraire. Longtemps. Très longtemps. Trop longtemps. Tout un après-midi. Parfois, ça déborde sur la soirée. Si bien que lorsque, enfin, on arrive au vote, on est fourbu. On vote n'importe quoi. N'importe comment. Pour en finir.

Il est impossible que cela continue ainsi ! Dans un Congrès de la Ligue ! Pour la Ligue, une si grande personne morale, il faut que cela finisse.

Je crois bien que c'est en train de finir.

Je crois bien qu'à Biarritz nous avons, par une

innovation heureuse, restitué, à la discussion du rapport administratif, la méthode, l'ordre, le sérieux, la bonne tenue, l'harmonieuse alliance d'idéalisme et d'esprit pratique qui caractérisent les débats de la Ligue et la Ligue elle-même.

* *

Voici comment advint la chose : Il y avait, à Biarritz, cinquante-deux interpellateurs inscrits pour la discussion du *Rapport moral*, dont sept dans la discussion générale et quarante-cinq sur les points particuliers. Le Congrès devant durer trois jours, il aurait fallu deux jours et demi pour épuiser le débat sur le *Rapport moral*, et il ne devait plus rester que quatre heures — une demi-journée — pour traiter les questions inscrites à l'ordre du jour.

Comment faire ?... La Commission des Présidents de Fédération, qui se réunit avant la première séance du Congrès pour régler l'ordre des travaux, apportait une proposition : on traiterait en séance plénière du Congrès les questions se rapportant à la politique générale de la Ligue, et dans une conférence des présidents, les autres points : 1° Organisation matérielle du Congrès ; 2° Secrétariat, rapports avec les Sections ; 3° Contentieux ; 4° *Cahiers*. Les débats de cette conférence des présidents seraient sténographiés comme ceux des séances plénières et le compte rendu en serait joint au compte rendu officiel. Enfin, la conférence des présidents apporterait, par l'organe d'un rapporteur, ses conclusions et propositions à la séance plénière pour ratification par le Congrès souverain.

La proposition de la Commission des présidents fut adoptée par le Congrès. Et ainsi se tint, le deuxième jour, dans l'après-midi, à 16 heures, sous la présidence de Lengrand (Aisne), la Conférence des présidents.

* *

Ce qu'elle fut, cette conférence ? Point n'est besoin de le dire en détail.

Libérée de la tyrannie du vain bavardage, elle fut ordonnée, méthodique, sérieuse.

Ordonnée et méthodique, oui : on « séria » les questions :

1° Interpellations relatives à l'organisation du Congrès ;

2° Questions relatives au Secrétariat, aux Rapports du Comité Central avec les Sections ;

3° Questions relatives aux services juridiques ;

4° Questions relatives aux *Cahiers*.

Puis, l'on « disciplina » les interventions.

Sous chacune des quatre rubriques, nous enten-

dions les orateurs qui s'y étaient fait inscrire et les réponses de Guernut et de Victor Basch.

Les interpellateurs furent sobres, maîtres de leur langue, objectifs, fraternels.

Le « Gouvernement », clair, franc, net, raisonnable et libéral.

Tous ceux qui avaient quelque chose d'utile à dire l'ont dit.

Plusieurs qui étaient venus avec l'intention de parler ont eu le bon esprit de se taire, ce qu'ils se proposaient de dire ayant déjà été dit, convenablement, par tel ou tel autre.

Bref, en moins de quatre heures de temps, nous sommes venus à bout d'une discussion qui menaçait de nous prendre deux jours.

Et nous en sommes venus à bout dans des conditions de clarté, de méthode, de tenue intellectuelle et de fraternité qui font honneur à la Ligue. Si bien qu'au terme du débat, c'est à l'unanimité que la Conférence des présidents a décidé de proposer au Congrès l'adoption du *Rapport moral*.

Et notre excellent collègue Caillaud, délégué de la Fédération de la Seine, a traduit, en termes simples et vrais, cette satisfaction unanime quand il a dit : « Je pense que cette réunion des présidents de Fédération aura des résultats satisfaisants et qu'elle améliorera les méthodes, les moyens d'action et l'esprit même de la Ligue ».

C'est pour utiliser à plein cet heureux précédent que le Comité Central a convoqué pour le 25 mars, à Paris, un Congrès des présidents de Fédération, sorte de Congrès administratif qui s'est donné pour mission de préparer méthodiquement le travail du Congrès national.

Tous ceux qui, comme moi, veulent voir la Ligue placée très haut dans l'estime de l'opinion, salueront d'un cœur joyeux l'instauration d'une pratique dont le but et l'effet est d'accroître le prestige de notre grande association par la valeur, ainsi accrue, de ses délibérations.

JACQUES BOZZI,

Président fédéral des Ardennes.

L'enfant et la Paix

De notre collègue Edmond DUMÉNIL (Populaire, 16 janvier), à propos des échanges intercoloniaux franco-allemands (Voir pages 48 et 152) :

...Le nationalisme naît quand on devient incapable de comprendre un sentiment national différent du sien. « Comment peut-on être Persan ? » Montesquieu a donné à au nationalisme son expression la plus naïve et la plus vraie. « Comment peut-on ne pas être Français — ou Allemand — ou Anglais ? », dira le jeune homme à l'esprit aveuglé par l'éducation chauvine.

Comment éviter cette terrible déformation qui fait d'un sentiment beau et naturel entre tous — l'amour du pays natal — une passion hargneuse, haineuse (il suffit de l'observer chez les autres), génératrice de haines et de guerre ? Le meilleur remède est le contact direct avec la mentalité étrangère, dès que l'enfant est capable d'observer et de comprendre. Tout ce qui fait connaître l'étranger est bon : étude des langues, lecture de traductions, géographie, correspondance internationale, mais rien ne vaut le voyage en pays étranger et le séjour, non dans des hôtels cosmopolites, mais dans une famille qui vous traite comme l'enfant de la maison.

Depuis la guerre — phénomène nouveau et encourageant pour l'avenir — maints éducateurs, et même plusieurs gouvernements, ont compris l'importance de ces relations internationales personnelles. Des groupements ont organisé l'échange de ces petits ambassadeurs de Paix de famille à famille, entre les nations hier encore ennemies. Ah ! quelle méthode supérieure à celle des missions officielles qui promènent des diplomates de palais en « palaces », pour échanger de banales politesses, sans jamais pénétrer au cœur de la vie humaine du pays étranger !

Le Comité d'échanges intercoloniaux franco-allemands nous donne un exemple des résultats vraiment admirables que l'on obtient dès que l'on met en contact direct deux êtres jeunes qui retrouvent avec étonnement chez leur partenaire et dans son entourage la même éternelle humanité.

En 1930 (6^e année de son activité), le Comité a échangé 422 Français (dont 94 filles) contre autant de jeunes Allemands. Leur séjour à l'étranger a été de 1 mois à 6 semaines. Chaque enfant était reçu gratuitement dans la famille étrangère et a même pu bénéficier presque toujours du demi-tarif accordé par les chemins de fer aux voyageurs en groupes. A cet effet, des convois se sont formés sous la surveillance de professeurs (convoi Paris-Berlin, le 4 août, retour le 6 septembre, et Paris-Mannheim et retour vers les mêmes dates). A Paris, à Berlin, à Heidelberg, à Mannheim, des réceptions officielles ont été organisées et se sont déroulées dans une atmosphère de franche cordialité. Voilà qui nous change des racontars de la presse à la solde des marchands de canons des deux côtés de la frontière ! La France — dit-elle en Allemagne — n'éduque ses enfants que pour la guerre, et l'Allemagne — clame-t-elle ici — ne pense qu'à tomber de nouveau sur nous !

Mais laissons parler les voyageurs eux-mêmes, par des extraits de lettres à leurs familles :

Côté français : « Partout j'ai été amicalement reçu et partout on m'a dit et on m'a fait sentir qu'on n'aimait pas la guerre... » (E. C., *Fragères*). — « Il faut avoir vu l'Allemagne comme elle est et non d'après les journaux français pour savoir qu'elle souffre et n'aspire point à une revanche... » (P. B., *Montaigu*). — « Je redirai toujours avec chaleur en France leur bienveillance et leur bonté à mon égard. » (E. F., *Issy*). — « J'ai été hospitalisé par les parents de mon camarade comme si j'avais été leur fils. » (M. C., *Paris*). — « J'ai été soignée et gâtée comme l'enfant de la maison. » (Mlle L. Q., *Cosne*). — « H... a été pour moi plus qu'un ami... J'ai appris à connaître le caractère de nos grands voisins. Fils unique, j'ai aujourd'hui des frères ! (C. B., *Vanves*).

Côté allemand : « Presque tous les paysans ont fait la guerre, mais ils sont tous très aimables pour moi. » (Mlle G. W., *Leipzig*). — « La famille G... me traita comme un fils » (E. W., *Berlin*). — « Mon fils s'est très bien trouvé dans la famille R... où il a été traité comme un fils » (W. E., *Berlin*). — « Adieu Bordeaux, jamais je ne l'oublierai, ni toi ni les chers amis Français. » (H. S., *Neumünster*). Borions-nous à ces extraits entre des centaines. Sans commentaires !

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

Séance du 5 Mars 1931

BUREAU

Prostitution. — Le président donne lecture au Bureau d'une lettre de Mme Legrand-Falco, secrétaire générale de l'Union temporaire contre la Prostitution réglementée. Cette lettre touche à différents objets. Le Bureau retient deux points :

1° La réglementation de la prostitution, telle qu'elle est actuellement pratiquée, est contraire aux engagements pris par la France à Genève en ce qui concerne la traite des femmes et des enfants.

Le Bureau décide de demander au gouvernement comment il peut concilier son attitude sur la question de la réglementation avec les engagements qu'il a pris.

2° D'autre part, Mme Legrand-Falco signale qu'une maison de prostitution, rue Colbert, se trouve à proximité d'une école primaire de filles.

La Ligue s'était, déjà, il y a quelques années, inquiétée de cette situation ; elle reprendra ses démarches.

Jeanne d'Arc (Fête de). — La Fédération de Seine-et-Oise a voté récemment un vœu demandant la suppression de la fête de Jeanne d'Arc.

La Fédération estime que le pacte Briand-Kellogg, en mettant la guerre hors la loi, condamne toutes les manifestations tendant à glorifier les vertus guerrières ; que la fête de Jeanne d'Arc est devenue l'occasion d'exalter le nationalisme ; que les événements auxquels Jeanne d'Arc a participé n'étaient qu'un simple conflit entre les Valois et les Plantagenets ; qu'à cette époque, la patrie française n'existait pas et que, si les Plantagenets avaient triomphé, l'alliance franco-anglaise eût été réalisée cinq siècles plus tôt. Pour ces raisons, la Fédération a émis le vœu que la Fête de Jeanne d'Arc soit supprimée et remplacée, le 1^{er} mai, par la Fête du Travail.

Ce vœu a été reproduit et commenté par de nombreux journaux qui n'ont pas tous précisé qu'il s'agissait d'un vœu de la Fédération de Seine-et-Oise et qui, à cette occasion, ont attaqué la Ligue.

Le Bureau déclare qu'il ne peut faire sien le vœu de la Fédération de Seine-et-Oise.

Séance du 13 Mars 1931

BUREAU

Longwy (Conflit). — Le secrétaire général met le Bureau au courant d'un conflit qui divise actuellement la Section de Longwy (M.-et-M.).

Le Bureau approuve les mesures prises.

Caen (Conflit). — Le secrétaire général entretient le Bureau du conflit qui divise depuis plus d'un an la Section de Caen. La Section dissidente demande à faire appel au Congrès. Pour prendre part aux délibérations du Congrès et aux votes, il faut être délégué. Pour être délégué, il faut être ligueur. Or, les membres de cette Section n'ont pas pris de carte et n'ont pas payé de cotisations. Si un protestataire en règle avec la trésorerie est délégué, il aura les droits et prérogatives de tous les autres délégués. Si aucun ne remplit ces conditions, la Ligue, fidèle à ses traditions de libéralisme, invitera un représentant des protesta-

taires à venir exposer la situation devant le Congrès et soutenir le point de vue de la Section dissidente.

Le Bureau adopte cette manière de voir.

Imbert (Sylvain). — Le secrétaire général donne lecture au Bureau d'un article paru dans l'*Action Française*, le 8 mars, et relatant les brutalités dont un camelot du roi arrêté lors des incidents de l'Ambigu, a été l'objet de la part de la police.

Le Bureau décide de protester contre ces brutalités.

Haiphong (Section de). — Le secrétaire général rappelle au Bureau que la Section de Haiphong a toujours refusé d'examiner les demandes d'adhésion présentées par des indigènes.

Sans doute, on ne peut obliger une Section à accepter toutes les candidatures qui lui sont proposées, mais on ne peut admettre qu'elle refuse à priori de les examiner. Si les indigènes qui ont posé leur candidature ne paraissent pas dignes d'entrer dans la Section, leurs demandes doivent être rejetées après examen et pour des motifs précis.

Or, le secrétaire général a invité la Section de Haiphong à examiner les demandes des indigènes.

Le Bureau décide de demander à la Section de Haiphong des explications sur son attitude. Les explications reçues seront examinées par le Bureau qui décidera alors de la conduite à tenir à l'égard de la Section de Haiphong.

**

Légion d'honneur. — « *Le Liqueur du X^e* », bulletin de la Section de Paris X^e, publie dans son numéro de mars un ordre du jour qui, sur la proposition du président de la Section, a été adopté par la Fédération de la Seine.

Au moment où les ligueurs vont être appelés à voter pour le renouvellement partiel du Comité Central, la Fédération de la Seine appelle l'attention des ligueurs sur la nécessité de porter leur choix sur des candidats animés d'un véritable esprit ligueur, c'est-à-dire sur des candidats d'une indépendance absolue et n'ayant pas aliéné une partie de cette indépendance en recevant une faveur du Gouvernement. Elle estime qu'en acceptant de faire partie de l'Ordre de la Légion d'Honneur le ligueur reconnaît qu'il ne peut participer à la direction de notre association, fondée essentiellement pour lutter contre l'arbitraire et l'injustice.

« La Fédération de la Seine, si elle ne croit pas, cependant, qu'il y ait lieu d'écarter du Comité Central les ligueurs fonctionnaires qui ont reçu une décoration dans cet Ordre considéré en ce cas comme une sorte d'accessoire de leur traitement ;

« Déclare, et sous la seule réserve indiquée ci-dessus, qu'il y a incompatibilité entre la fonction de membre du Comité Central et la qualité de membre de l'Ordre de la Légion d'honneur. »

M. Sicard de Plauzoles s'étonne de ce vœu. La *Déclaration des Droits de l'Homme* n'interdit pas les distinctions sociales. Elle indique simplement qu'elles ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. Il estime que ce vœu est non seulement inconvenant à l'égard des membres actuels du Comité qui sont décorés, mais qu'il est démagogique. Il propose au Bureau de passer à l'ordre du jour.

M. Emile Kalin indique que pour interdire à un ligueur d'entrer au Comité Central, il faudrait modifier les statuts. C'est une modification que le Comité ne soutiendra pas.

Banquet de la Paix. — La délégation permanente des sociétés françaises de la Paix demande à la Ligue d'envoyer un délégué à son banquet annuel qui doit avoir lieu le 23 mars prochain.

Le Bureau demandera à M. Basch de représenter la Ligue à cette manifestation. Si, pour une raison quelconque, M. Basch ne pouvait accepter, M. Sicard de Plauzoles le remplacerait.

Paix (Pétitions de la Ligue). — La pétition de la Ligue étant close, la Section de Genève remettra prochainement à la Société des Nations celle des deux pétitions qui lui est adressée. La pétition au gouvernement français sera remise à M. Briand par le Bureau.

Le Bureau approuve le texte de la lettre officielle qui accompagnera l'une et l'autre de ces pétitions et décide de demander immédiatement audience à M. Briand.

Guerre (Responsabilités de la). — Les membres du Bureau ont eu connaissance du récent discours du ministre allemand Groener au sujet des responsabilités de la guerre.

M. Basch a pensé qu'il pourrait être opportun de reprendre aujourd'hui la thèse qui a été soutenue par la Ligue, d'accord avec la Ligue allemande, pendant huit ou neuf ans : le conflit ne peut être apaisé qu'après une étude de la question par des historiens, compétents et avertis, qui établiraient les responsabilités et dont le verdict devrait s'imposer aux peuples en cause.

M. Emile Kahn pense que cette idée est chimérique; on imagine difficilement un tribunal d'historiens. Un tel tribunal est contraire à la notion même de l'histoire. Son seul résultat serait de provoquer des polémiques qu'il vaut mieux éviter. La campagne sur la question des responsabilités de la guerre a repris en Allemagne. Les pacifistes allemands ne luttent pas assez contre cette campagne.

M. Langevin pense que cette campagne cessera difficilement tant que subsistera dans le traité de Versailles l'article 231.

Le Bureau décide qu'il est préférable de ne pas rouvrir la discussion au sujet des responsabilités de la guerre.

Prostitution. — M. Sicard de Plauzoles propose que la Ligue adresse un appel aux maires de toutes les villes de France pour leur demander la fermeture des maisons de tolérance.

Le secrétaire général rappelle que le Bureau a décidé dans sa dernière séance de protester contre l'attitude de la France qui n'est pas conforme à ses engagements internationaux.

Le Bureau charge M. Sicard de Plauzoles de préparer les deux projets.

Traités (Revision des). — Le Comité a décidé dans sa séance du 5 mars (Cahiers 1931, page 162) de constituer une commission chargée de rechercher : 1° Quelles sont actuellement en Europe les situations créées par les traités et dont le maintien met en péril la paix ; 2° Quelles solutions peuvent être proposées pour y porter remède.

Le Bureau demande à MM. Emile Kahn, Ancelle, Bayet, Challaye, Grumbach, Kayser, Moutet, Paul-Boncour, Ruyssen, Viollette, Guernut et Y. Basch de bien vouloir participer aux travaux de cette commission.

MM. Jacques Kayser et Ruyssen ont déjà, l'un et l'autre, envoyé une liste des questions que la commission pourrait étudier.

Le Bureau décide de ne pas examiner lui-même cette liste ; la commission dans sa première réunion étudiera, comme elle le jugera bon, le programme de ses travaux.

Tunis (Conférence de M. René Benjamin). — M. René Benjamin devait faire une conférence à Tunis.

La Section a été invitée par le Syndicat de l'Enseignement de Tunis à donner son adhésion de principe à l'action éventuelle qui pourrait être entreprise pour empêcher cette conférence. Le président de la Section, M. Génier, a répondu qu'il ne croyait pas pouvoir donner cette adhésion : ou'il comprenait la décision

prise par les groupements critiqués et insultés par M. Benjamin ; mais qu'il tenait à maintenir la Ligue au-dessus de tous les partis.

Le Bureau félicite la Section de Tunis de son attitude qui est absolument conforme à l'esprit de la Ligue.

Sections (Incidents entre radicaux et socialistes). — Le secrétaire général indique au Bureau que des incidents ont surgi dans quelques Sections entre radicaux et socialistes.

— Ces cas, répond M. Emile Kahn sont heureusement très rares. Nous ne pouvons rien faire d'autre que de rappeler aux Sections notre principe immuable que la Ligue ne doit pas participer aux luttes politiques. Les ligueurs qui mêleraient aux questions de la Ligue des questions de partis s'exposeraient à être exclus.

Marseille (Bulletin de la Section). — La Section de Marseille vient de fonder un bulletin. Dans son premier numéro, un article en première page est consacré au Congrès d'Alger sous le titre : « Une manifestation passée sous silence ».

La Section reproche aux Cahiers de s'être abstenus de donner le compte rendu de cette manifestation. M. Marestan, auteur de l'article, reproduit les critiques qu'il avait déjà formulées et dont le Bureau a été saisi dans sa séance du 8 janvier (p. 85).

Le secrétaire général répète pour quelles raisons le compte rendu de ce Congrès a tant tardé à paraître. Il est le premier à le déplorer ; la sténographie des débats était à peu près inutilisable ; les orateurs ont dû reconstituer leur discours ; certains l'ont fait très tardivement. D'autres ne les ont même jamais renvoyés. Ce compte rendu paraîtra, tel qu'il est, dans les Cahiers du 20 mars.

**

Pnom-Penh (Lettre de la Section). — Le Bureau a examiné, dans sa séance du 20 novembre, un certain nombre de vœux formulés par la Section de Pnom-Penh au sujet des dossiers intéressant le Cambodge (Cahiers 1930, page 757).

La Section de Pnom-Penh, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance nous écrit :

« Nous nous rendons parfaitement compte de la difficulté de la tâche, et nous ne pouvons que louer vos scrupules et le souci que vous avez de répondre avec célérité aux demandes, dont certaines nécessitent des réponses ou une action urgentes.

« En vue de faciliter votre tâche, nous avons désigné un délégué à Paris, et nous vous avons avisé de cette désignation. Ce délégué est notre ancien président, M. Detay, demeurant à Paris, 29, rue de Nancy.

« D'autres que lui pourront dans l'avenir recevoir pareille mission, vous en serez également avertis.

« Quand vous recevrez des communications émanant de ligueurs et concernant le Cambodge, vous aurez ainsi toutes facilités pour consulter nos délégués.

« Plusieurs hypothèses seront alors à envisager.

« Ou bien nos délégués — ou l'un d'eux — pourront vous fournir tous renseignements utiles, en vue d'orienter votre comité.

« Notre Section n'aura pas alors à intervenir sauf pour rectifier s'il y a lieu.

« Ou bien nos représentants ne seront pas en état de vous renseigner.

« Dans ce cas, si l'affaire est importante et vraiment urgente, nous, leur recommanderons de nous câbler pour nous poser la question.

« La réponse suivra par le premier avion quittant Saïgon après l'arrivée du câblogramme.

« Elle vous parviendra dans un délai qui ne dépassera pas 3 semaines et qui pourra être réduit à 10 ou 12 jours environ.

« Je crois que, de la sorte, et sans aucun frais pour la Ligue, vous pourrez être rapidement mis au courant des questions qui vous intéressent. »

Le Bureau se déclare entièrement d'accord avec la Section.

Indochinois déportés en Guyane. — Le Bureau a pris connaissance, dans sa séance du 6 novembre (Cahiers 1930, page 734), d'une lettre du Ministère des

Colonnes à M. Marius Moutet, au sujet de la déportation à la Guyane d'un certain nombre de condamnés originaires de l'Indochine.

M. Challaye a fait remarquer que le ministre s'était engagé à n'envoyer à la Guyane que des condamnés de droit commun.

Or, le premier contingent comprend des Indochinois qui ont encouru des condamnations à la suite des dernières révoltes. M. Challaye considère que ces condamnations sont d'ordre politique et que ces condamnés n'auraient pas dû être déportés.

Le conseil juridique à qui la lettre de M. Challaye a été soumise nous écrit :

« La Ligue peut intervenir pour que les révoltés tonkinois ne soient pas transportés, mais si notre intervention est prise en considération par le ministre, qu'advendra-t-il d'eux ? Ils seront dirigés sur Poulo-Condor où les condamnés les plus robustes ne résistent pas au régime particulièrement cruel du pénitencier. Si les Tonkinois avaient à choisir entre les deux, ils opteraient certainement pour la Guyane. »

Ces objections ont été soumises à M. Moutet et à M. Challaye.

M. Challaye demande à la Ligue : 1° De protester contre l'envoi en Guyane de condamnés politiques ; 2° De demander la transformation du régime pénitentiaire abominable de Poulo-Condor.

Le secrétaire général estime qu'un certain nombre de ces condamnés doivent être considérés comme des condamnés politiques et que la Ligue doit s'employer à ce qu'ils soient traités le plus humainement possible.

Le Bureau décide de faire une démarche en ce sens. En ce qui concerne le bagne de Poulo-Condor, une enquête détaillée sur la situation actuelle de ce pénitencier sera demandée à la Section d'Hanoï.

Clément. — Le Bureau s'est entretenu dans sa séance du 8 janvier de l'affaire Clément (*Cahiers* 1931, pages 86 et 112). Depuis lors, le secrétaire général a reçu plusieurs lettres de la Section de Saint-Sulpice-les-Feuilles. Cette Section, après avoir mené une ardente campagne pour Clément, après avoir alerté toutes les Sections de la Ligue et provoqué le vote de plus de cent ordres du jour, reconnaît elle-même que M. Clément a commis des fautes professionnelles certaines et donne un certain nombre de renseignements qui jettent sur l'affaire un jour nouveau et d'où il résulte que la réintégration de Clément dans son emploi ou dans tout autre emploi public est fort difficile à demander.

Le Bureau regrette que, dans ces conditions, la Section de Saint-Sulpice ait cru devoir mener autour de cette affaire une agitation absolument injustifiée.

Le secrétaire général ajoute que les conseils juridiques ont examiné une fois de plus et à fond tout le dossier. Leur examen a porté spécialement sur les deux points suivants : 1° M. Clément peut-il obtenir un nouvel emploi réservé ? 2° Peut-il obtenir, à défaut d'emploi, une augmentation de pension.

Sur le premier point, la réponse des conseils juridiques est négative. M. Clément a épuisé son droit en postulant un emploi réservé auquel il a été nommé. Même si le ministre, violant la loi, nommait M. Clément par humanité ou bienveillance à un autre emploi réservé, tout mutilé-candidat lui aussi à un emploi et qui n'a pas encore été nommé, pourrait attaquer cette nomination en Conseil d'Etat et la faire annuler.

Sur le deuxième point, les conseils juridiques estiment que, si l'état de santé de M. Clément le rend inapte à tout travail et si cette incapacité est directement imputable au service, M. Clément peut demander une augmentation de pension. Il sera examiné par la commission de réforme qui fixera le taux de son invalidité.

Richelle. — Le Bureau a examiné dans sa séance du 5 février (*Cahiers* 1931, page 108) l'affaire de M. Richelle, président de la Section de Perrégaux.

La décision du Bureau a été communiquée à M. Richelle qui fait valoir contre cette décision un certain nombre d'arguments et qui, en manière de protestation, adresse au secrétaire général la démission de tout le Comité de la Section de Perrégaux.

M. Emile Kahn rappelle que, lorsque l'affaire est venue en discussion devant le Bureau, il ne s'est pas associé à la décision prise. Il était, pour sa part, d'un avis opposé à celui qui a prévalu. Il estimait que M. Richelle avait agi dans la plénitude de ses droits et que la Ligue devait intervenir pour faire rapporter toute sanction prise contre lui.

Les avis étant partagés au sujet de cette affaire, le Bureau, sur la proposition du secrétaire général, décide de la renvoyer à l'examen du Comité.

Capitalisation (Question du mois). — M. Massa demande que la question de la capitalisation soit retenue pour être soumise aux Sections comme question du mois.

Le Bureau déclare que plusieurs questions ont été retenues déjà pour les mois à venir.

La question de la capitalisation pourra être choisie ultérieurement, lorsque le Bureau fixera, suivant l'actualité et les demandes qu'il aura reçues, une nouvelle série de questions à étudier.

* * *

Ministres (Vote sur la question de confiance). — La Section de Paris XV a adopté en février le vœu suivant :

« La Section de Paris XV^e, considérant :

« Que le Ministère français, même normalement composé, présente un chiffre important d'élus au point de dépasser parfois certains groupes parlementaires ;

« Que, lorsque le Ministère pose la question de confiance, pour départager le Parlement et le Ministère les membres du Cabinet en votant sont forcément jugés et parties ;

« Que cette situation fausse le jeu parlementaire et, de plus, est contraire aux règles les plus élémentaires des conventions et de la justice que notre Ligue a pour devoir de défendre en toutes circonstances ;

La Section de Paris XV^e, réunie le 7 janvier 1931, prie le Comité Central d'examiner la question afin de provoquer, le cas échéant, des textes interdisant aux membres du cabinet de prendre part au scrutin lorsqu'il pose la question de confiance. »

Le Bureau déclare que cette question de convenance politique est de celles sur lesquelles la Ligue n'a pas à prendre parti.

Erratum. — Le projet de vœu par lequel M. Hadjarnaud termine son intervention à la séance du 19 février dernier (numéro du 10 mars, p. 160, colonne 2) doit être rectifié ainsi : « Le Comité estime que le Gouvernement français doit s'engager à ne jamais prendre part à un conflit que contre l'Etat, qui, aux termes du Protocole de Genève, aura l'attitude d'agresseur. »

TOUS LES LICIEURS

doivent lire et faire lire autour d'eux le

LIVRE D'OR des Droits de l'Homme

Hommage à Ferdinand Buisson

par Victor BASCH, SÉVERINE, LÉON BRUNSHVICH, EMILE GLAY, A. AULARD, CH. SEIGNOBOS, GEORGES BOURDON, C. BOUGLE, D. FAUCHER, HENRI GUERNUT, M. LEROY, A.-F. HEROLD, F. CHALLAYE, E. KAHN, H. GAMARD, SICAUD DE PLAUZOGLES, ROGER PICARD...

Un vol. in-4° de 80 pages avec un portrait par FOUGERAT.

Prix : 6 francs.

Réduction de 30 % aux Sections

A NOS ABONNÉS

dont l'abonnement finit le 31 Mars

Nos lecteurs dont l'abonnement prend fin le 31 mars ont reçu ou recevront ces jours-ci une circulaire les invitant à nous adresser le montant de leur réabonnement pour un an.

Que nos amis veuillent bien réserver à notre circulaire le meilleur accueil.

En vue de nous épargner un surcroît de travail et des dépenses facilement évitables, nous les prions de vouloir bien nous envoyer le montant de leur réabonnement, augmenté des frais d'avertissement, soit en tout 20 fr. 50, en utilisant le mandat-chèque joint à notre circulaire. Il ne leur en coûtera que 50 centimes pour l'envoi du chèque.

Passé le 15 avril, nous ferons recouvrer par la poste les réabonnements en retard.

A NOS SECTIONS

A propos de visites

En exécution des décisions prises par le Bureau, le 19 février, nous rappelons à tous nos collègues que les affaires, à la Ligue, se traitent par écrit.

Les visites sont presque toujours inutiles. Lorsqu'un dossier contient un exposé clair et précis de l'affaire à étudier, ainsi que les pièces justificatives (en copie, de préférence), les explications orales, dont aucune trace ne subsiste, sont généralement superflues.

Nous prions instamment les Sections de ne pas conseiller aux personnes qui désirent soumettre une affaire à la Ligue de venir à Paris pour nous l'exposer. Leur rôle est de les aider à constituer le dossier et de nous l'adresser par la poste avec leur avis. Trop souvent des personnes peu fortunées ont fait un voyage long et coûteux pour nous entretenir d'affaires qui ne concernent même pas la Ligue ou dont le dossier n'est pas au point.

Nos collègues des bureaux des Sections, désireux de nous entretenir d'affaires en cours ou de questions touchant à la propagande, seront reçus tous les jours de 14 à 15 heures. Nous leur demandons, dans l'intérêt de la bonne marche de nos services, de se conformer à cette règle. Ils économiseraient leur temps et le nôtre, s'ils voulaient bien nous informer quelques jours à l'avance de la date et de l'objet de leur visite. Ils nous permettraient ainsi de préparer les dossiers ou de chercher, avant leur arrivée, les renseignements dont ils ont besoin.

CONGRÈS DE 1931

Fonctionnaires délégués

Le ministre des Travaux Publics nous a adressé, le 21 mars, la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que, conformément au désir que vous avez bien voulu m'exprimer, je donne aux chefs de service de mon administration des instructions spéciales pour que des autorisations d'absence soient données aux fonctionnaires et agents placés sous leurs ordres qui seraient délégués au Congrès de la Ligue qui doit se tenir à Vichy les 24, 25 et 26 mai 1931.

NOS INTERVENTIONS

Un détenu victime de sévices

A Monsieur le Ministre de la Justice,

Nous avons l'honneur d'attirer d'une façon toute particulière votre attention sur les faits suivants que nous signalons, après enquête, nos collègues de la Section de Grenoble.

Le 2 décembre 1929, un détenu Naid ben Sidouas, sujet algérien, était transféré de la prison de Vienne à celle de Grenoble. A la suite d'une observation, ce détenu, faible d'esprit, se jeta sur un gardien qui, aussitôt, le fit mettre en cellule et « aux fers ». Cette mesure disciplinaire était peut-être justifiée. Mais ce qui est invraisemblable, ce sont les conditions dans lesquelles Naid ben Sidouas dut subir sa punition. En effet, Naid ben Sidouas fut maintenu « aux fers » jusqu'au jour de son décès, survenu dans sa cellule (sans que le médecin ait été appelé), le 18 décembre 1929. Dans cette cellule entièrement construite en ciment, il n'y avait même pas une planche sur laquelle le détenu pût se coucher. De plus, on laissa Naid Ben Sidouas plusieurs jours entièrement nu et on ne lui enleva même pas les fers pour lui permettre de manger. Il devait se coucher sur le sol pour « ronger » sa boule de pain ou pour happer, comme il pouvait, sa soupe.

On nous assure que ces faits auraient été portés à la connaissance du directeur de la prison qui aurait simplement... omis d'en saisir le Conseil de discipline, devant lequel, pourtant, le gardien-chef aurait été déferé pour d'autres causes. De son côté, un détenu les aurait signalés à M. le Procureur Général ; mais, soit que la lettre ne soit pas arrivée à destination, soit que le Parquet l'ait classée, aucune enquête ne fut effectuée.

Plusieurs personnes — et notamment des gardiens de la prison — ont verbalement fourni leurs témoignages à nos collègues ; des détenus, qui, en faisant des corvées ont constaté les faits que nous vous signalons, pourraient être entendus.

Nous joignons à la présente lettre la copie de deux lettres adressées à nos collègues de la Section de Grenoble, l'une émanant d'un ancien commis-greffier de la prison de Grenoble — témoignage indiscutable, propre à effacer le moindre doute.

Le règlement ne saurait tolérer de tels abus qui provoqueraient, s'ils étaient publiés, un mouvement de réprobation unanime.

Nous vous demandons instamment, Monsieur le Ministre, de faire procéder à une enquête et de prendre ensuite les sanctions sévères qui s'imposent.

(12 mars 1931).

Pour les réfugiés politiques espagnols

A Monsieur le Président du Conseil

Nous avons eu l'honneur de vous entretenir à plusieurs reprises de la situation des républicains espagnols réfugiés en France et, notamment, de protester contre la surveillance indiscrete et vexatoire dont M. Carlos Espla est l'objet de la part de la Sûreté.

Des faits encore plus graves viennent de parvenir à notre connaissance. Non seulement le commandant Franco a été, depuis son retour en France, quotidiennement molesté, mais Mme Franco a été, le 20 mars dernier, odieusement brutalisée par la police.

Mme Franco sortait du Café Napolitain, Boulevard des Italiens, accompagnée de M. Pablo Rada. Au moment où elle appelait un taxi, elle fut violemment saisie par un agent qui l'injuria. D'autres agents survinrent qui les rouèrent de coups et les emmenèrent blessés au poste de l'Opéra.

Ces faits ont provoqué parmi les émigrés une violente indignation. Sentiment justifié et auquel nous

ne pouvons que nous associer. De pareilles brutalités sont odieuses, quelles qu'en soient les victimes ; elles le sont particulièrement lorsqu'elles atteignent des femmes et des étrangers qui sont nos hôtes.

Vous savez, comme nous, que les réfugiés d'aujourd'hui seraient demain au pouvoir en Espagne. La France aurait eu intérêt à ce qu'ils emportassent de l'hospitalité qu'elle leur a donnée un tout autre souvenir.

(25 mars 1931).

Autres interventions

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Tunisie

Droits des fonctionnaires. — Les fonctionnaires mis par l'administration française à la disposition du gouvernement beylical ne jouissent pas des garanties accordées au personnel métropolitain et, notamment, ils n'ont pas droit, en cas de déplacement d'office, à la communication de leur dossier. Les autorités tunisiennes peuvent, sans explication aucune, remettre ces fonctionnaires à la disposition de leur administration d'origine.

Nous avons à diverses reprises, et notamment le 11 décembre 1930, demandé au ministre des Affaires étrangères d'accorder à ces fonctionnaires les garanties accordées à leurs collègues de la métropole. (*Cahiers* 1930, p. 568).

Nous avons reçu le 27 février la réponse suivante :

« Vous avez bien voulu, à diverses reprises et en particulier par lettre du 11 décembre 1930, me demander d'envisager la possibilité de donner aux fonctionnaires métropolitains, détachés en Tunisie, qui viennent d'être remis à la disposition de leur administration d'origine, le droit de prendre communication de leur dossier.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'administration du pays de protectorat qui emploie un fonctionnaire détaché ne laisse libre de demander à toute époque sa réintégration et se réserve pareillement la faculté de le remettre à la disposition de son administration d'origine.

« L'article 12 du décret du 10 novembre 1923, qui fixe le statut général des fonctionnaires du Protectorat tunisien précise les pouvoirs du Résident Général à cet égard dans les termes suivants :

« Le Résident Général, sur la proposition du chef de l'administration, peut demander la remise à la disposition du gouvernement français, et sans que cette mesure ait un caractère disciplinaire, d'un agent du cadre métropolitain.

« Dans ce cas, l'agent est mis en position de disponibilité en attendant sa réintégration.

« Les agents ainsi remis à la disposition de l'administration métropolitaine ont droit, pendant la période de disponibilité, au traitement métropolitain, à l'exclusion de toutes indemnités tunisiennes, sans toutefois que cette période puisse excéder un an. »

« La Résidence générale ne conteste pas néanmoins que des considérations d'équité puissent être invoquées pour tempérer, dans la pratique, l'application de cette doctrine, lorsque la remise à la disposition de la métropole intervient avant l'expiration de la période de détachement. Elle vient donc de prescrire, avec l'autorisation du département, que dorénavant les agents métropolitains détachés en Tunisie qui seront remis à la disposition de leur administration d'origine avant l'expiration de la période pour laquelle leur détachement aura été prononcé, recevront communication de leur dossier administratif. »

COLONIES

Indochine

Commission criminelle. — Nos lecteurs se souviennent des démarches que nous avons faites depuis un certain temps déjà pour la réforme de la Commission criminelle du Tonkin. (*V. Cahiers* 1929, p. 583 et 1930, p. 546.)

À la suite de nos interventions répétées, le ministre, en réponse à une question écrite, posée par M. Guernut, le 10 février 1931, a fait connaître qu'il avait pris l'initiative de réorganiser le fonctionne-

ment des Commissions criminelles au Tonkin, instituées par le décret du 15 septembre 1896, et qu'à cet effet il avait invité le gouverneur général de l'Indochine à lui faire connaître son avis sur la question. Cet avis, accompagné d'un projet de modification, est parvenu au département. La réponse est à l'étude.

Nous continuerons à suivre la question.

INTÉRIEUR

Prostitution

Maisons de tolérance (Aulnay-sous-Bois et Gennevilliers). — Nos lecteurs se souviennent que nous sommes intervenus auprès du Ministre de l'Intérieur pour lui signaler le danger que présentait l'ouverture d'une maison de tolérance à Aulnay-sous-Bois et pour protester contre le fait que l'administration se disposait à donner son autorisation à cet établissement. (*Cahiers* 1930, p. 508).

Nous avons, le 28 février, signalé au ministre que malgré les légitimes protestations des habitants, le nouveau maire de la commune s'appuyant sur un vote du Conseil municipal, réuni en séance privée, lors duquel les voix se sont partagées à égalité, a renouvelé l'autorisation accordée par le précédent maire.

En dépit du changement du quartier où doit s'installer l'établissement, les protestations des habitants intéressés restent les mêmes ; et nous avons demandé au ministre d'opposer une fin de non-recevoir catégorique à toute demande d'autorisation de cette nature.

En même temps, et sur les indications de nos collègues de Gennevilliers, nous avons fait une démarche identique au sujet de l'ouverture projetée d'une maison de tolérance à Gennevilliers, en demandant au ministre de prendre là encore la décision de refus qui s'impose.

JUSTICE

Extraditions

Cardona. — Le gouvernement italien demandait l'extradition de M. Antonio Cardona, liquoriste à Marseille, établi en France depuis 1902, accusé d'une escroquerie commise à Nicastro (Italie) en 1922, quoique son dernier voyage en Italie remontât à 1922.

M. Cardona pouvait établir qu'il n'avait pas quitté Marseille à l'époque du délit, et que, fut-il coupable, il était amnistié par le décret royal du 1^{er} janvier 1930. Les autorités italiennes affirmaient qu'il était récidiviste et ne pouvait, en conséquence, avoir été amnistié, mais elles n'apportaient pas la preuve que M. Cardona eût été condamné à une époque quelconque.

Le Parquet d'Aix soutenait qu'il ne lui appartenait pas d'apprécier les lois d'amnistie italiennes, en dépit de la convention de 1870 et de la loi du 10 mars 1927 qui stipulent « que l'extradition sera refusée toutes les fois que l'action publique de l'Etat requérant sera éteinte », et donnait un avis favorable à l'extradition.

Nous intervenions auprès du ministre de la Justice, le 25 octobre 1930. M. Cardona est remis en liberté.

Révisions

Debroise. — Le 2 février 1929, le tribunal de Maine-et-Loire déclarait la petite Berthe Debroise, âgée de huit ans, coupable d'avoir soustrait 6.000 fr. de bons de la Défense Nationale au préjudice de Mlle Cauveau. L'enfant fut acquittée comme ayant agi sans discernement, mais son père, civilement responsable fut condamné aux frais du procès. Nous avions, le 31 janvier 1930, demandé au ministre de la justice, d'ordonner la révision de ce procès. (*Cahiers* 1930, p. 89).

Le ministre nous a fait savoir le 12 février qu'il avait invité le procureur général près la Cour de Cassation à déférer la décision dont il s'agit à la Chambre criminelle, aux fins de révision.

Divers

Gilly. — En 1909, M. Gilly, s'estimant lésé par l'administration, intenta un procès à l'Etat. Le Tribunal et la Cour d'Alger se déclarèrent incompétents; le Conseil d'Etat fit de même. Le Tribunal des conflits jugea que le litige devait être tranché par le Tribunal civil. Quatre fois de suite, pour des motifs divers, le Tribunal d'Alger se déclara incompétent, quatre fois la Cour infirma cette décision, et l'affaire, soumise au Tribunal pour la sixième fois, fut fixée au 16 juin 1930. Mais, à cette date, le Tribunal renvoya le procès parce que la température était excessive.

Sans prendre parti sur le fond de l'affaire, nous avons demandé au ministre de la Justice de donner des instructions pour que le procès de M. Gilly fût plaidé le plus tôt possible.

Le jugement a été rendu, le 13 décembre 1930, au bénéfice de M. Gilly.

Nos lecteurs trouveront ci-dessous une liste d'affaires pour lesquelles la Ligue a obtenu un heureux résultat au cours des mois derniers :

I. - Pensions

Les personnes dont les noms suivent ont obtenu la liquidation de leur pension grâce à l'intervention de la Ligue :

1° Anciens fonctionnaires et ayants-droit

M. Celerier, ancien employé du Haras de Pompadour, attendait depuis le 1^{er} janvier 1929 la liquidation de sa pension de retraite — Il l'obtient.

Mme Largeat sollicitait la réversion de la pension de retraite de son mari, ex-instituteur, décédé en 1929. — Satisfaction.

2° Anciens militaires et ayants-droit

Mme Vve Giel sollicitait depuis 1928, à la suite du décès de son mari, retraité en qualité d'agent technique de la Marine, la révision de sa pension. — Satisfaction.

Mme Vve Le Corre, veuve d'un maréchal des logis titulaire d'une pension proportionnelle, décédé des suites d'une maladie imputable au service, avait vu son droit à une pension mixte reconnu par le Tribunal des Pensions de Blois, en 1928. Depuis cette date elle n'avait encore rien obtenu. — Satisfaction.

M. Leprince sollicitait en vain la liquidation de la pension à laquelle il avait droit du chef de son fils. — Il l'obtient.

M. Simon, ex-sergent, invalide de guerre, attendait depuis 1926 la liquidation de la pension mixte à laquelle il avait droit. — Satisfaction.

M. Denis, retraité de la gendarmerie, sollicitait depuis juin 1930 la révision de sa pension. Ses réclamations restaient sans réponse. — Satisfaction.

Mme Hadj Aissa Hamon, veuve d'un maréchal des logis de spahis, attendait depuis trois ans la liquidation de sa pension. — Elle l'obtient.

M. Peyrol, réformé de la gendarmerie, demandait la notification de sa pension. — Il l'obtient.

3° Victimes de la guerre et ayants-droit

M. Armand, qui sollicitait une pension au titre de la loi du 24 juin 1919, avait été prévenu en mai 1930 qu'un projet de liquidation était en instance au ministère des Finances. Depuis ce moment il n'avait reçu aucune nouvelle. — Satisfaction.

Mme Vve Deveau, cotitulaire d'une pension d'ascendante avec son mari, sollicitait depuis le décès de celui-ci, survenu en 1929, la liquidation d'un titre de pension à son seul nom. — Elle l'obtient.

M. Dufau, titulaire d'une pension temporaire d'invalidité depuis 1925, attendait depuis cette date qu'une pension définitive lui fût accordée. — Satisfaction.

Mme Vve Michel sollicitait une pension du chef de son mari, réformé à 100 0/0, décédé en 1928. — Elle l'obtient.

Mme Vve Vilacques sollicitait une pension de veuve du chef de son mari, décédé en 1928 au moment où il était en instance de révision de pension. — Satisfaction.

M. Carabige attendait depuis 1925 qu'une solution définitive intervint au sujet de la pension d'invalide de guerre, la décision de la cour régionale des pensions de Nîmes ayant été annulée par le Conseil d'Etat. — Satisfaction.

A la suite du décès de son mari, **Mme Veuve Nauzet** demandait l'attribution à elle seule de la pension d'ascendants qu'elle partageait avec son mari du chef de son fils décédé en 1915. — Elle l'obtient.

II. - Étrangers

Les étrangers dont les noms suivent ont obtenu le retrait de la mesure d'expulsion qui les frappait :

M. Benedetti, Italien, étudiant en architecture, venu en France avec un passeport régulier, et n'exerçant aucun emploi salarié, s'était cru en règle avec son seul passeport et avait négligé de demander une carte d'identité. Malgré son excellente conduite, il fut expulsé pour défaut de carte d'identité. — Il est autorisé à résider en France par voie de sursis trimestriels renouvelables.

M. Breiholz, acteur de nationalité allemande, était venu en Alsace avec une troupe allemande engagée par un impresario français. A la suite d'une représentation en allemand de l'opérette *Rêve de Vaise*, il fut accusé de s'être livré sur la scène à des remarques désobligeantes pour les patriotes français. De fait, **M. Breiholz** s'était borné à réciter le texte de la pièce, soumise préalablement au contrôle de l'administration française. Cependant, on le rendit personnellement responsable de ce texte et on l'avisait verbalement qu'il devait se considérer comme expulsé. — **M. Breiholz** est autorisé à venir jouer en France quand il en fera régulièrement la demande.

M. Di Scullo, Italien, établi en France depuis 1901, avait été expulsé en 1922. Néanmoins, il fut autorisé à résider en France sous le régime des sursis trimestriels renouvelables. Après huit ans de bonne conduite, **M. Di Scullo** désirait obtenir le permis de séjour définitif. — Satisfaction.

M. Marchetti, Italien, arrivé en France en 1903, avait été surpris par le commissaire de police du quartier de l'Odéon alors qu'il dessinait l'emblème des soviets sur un balustrade du jardin du Luxembourg. Pour ce fait insignifiant, et quoiqu'on ne pût retenir contre lui aucune activité politique, il avait été expulsé. — Il est autorisé à résider en France par voie de sursis trimestriels renouvelables.

M. Prelati, Italien, avait été pour une faute vénielle commise en Seine-et-Oise en 1928 expulsé en dépit de sa bonne conduite durant tout son séjour et de ses brillants services militaires, et quoique sa bonne foi fût évidente. — Il est autorisé à revenir en France pour un mois, sous réserve qu'il ne se rendra pas en Seine-et-Oise.

Mme Periez, veuve d'un percepteur des Contributions directes, demandait la révision de sa pension. — Satisfaction.

M. Alberstadt, de nationalité polonaise, avait été expulsé en janvier 1929 parce qu'il se trouvait sans moyens d'existence, il n'exécuta pas cet ordre, et, condamné pour infraction à l'arrêté d'expulsion, il fut libéré le 12 juin dernier, mais se trouvait toujours sous le coup de la mesure d'expulsion. Ayant retrouvé du travail, il sollicitait un sursis de départ afin de pouvoir gagner quelque argent et chercher une situation à l'étranger. — Un sursis de trois mois lui est accordé.

M. Zignani, de nationalité italienne, était expulsé en décembre 1930, quoique sa situation fut absolument régulière et qu'il ne s'occupât pas de politique. Aucun reproche ne pouvait lui être adressé. — Il obtient le bénéfice du régime des sursis trimestriels renouvelables.

EN VENTE :

HISTOIRE DE LA LIGUE

par Henri Sée

Prix : 8 francs

LE PROCES DE RENNES

Par Victor Basch

Prix : 2 francs

En vente dans nos bureaux, 10, rue de l'Université, Paris VII^e.

SECTIONS ET FEDERATIONS

Conférences des délégués permanents

Du 10 au 25 février, M. Baylet a visité les Sections suivantes : Ollioules, La Farlede, Pierrefeu, Cogolin, Vidouban, Fréjus, Salernes, Bras, Barjols, Carcès, Rougieres, Brue-Auriac, Belgentier, Sainte-Maxime, Toulon, Cuers (Var).

Du 26 février au 15 mars, M. Lefebvre a parlé du désarmement dans les Sections suivantes : Mégnac-le-Pin, Clérac, Bédénac, Montendre, Bussac-la-Forêt, Monllieu, Borese et Marlron, Boisredon, Mirambeau, St-Bonnet-sur-Gironde, Saint-Fort-sur-Gironde (à Lorignac), Archiac, Champagnolles, Saint-Germain-du-Scudre, Chevanceaux, Chupnières, Saint-Genis-de-Saintonge, Chaillevette, Pouras (Charente-Inférieure), Nallières (Vendée).

Autres conférences

10 novembre. — Bourg (Ain), M. Paul Langevin, vice-président de la Ligue.
28 décembre. — Sermoyer (Ain), M. Blavignac, secrétaire fédéral.

7 janvier. — Chambéry (Savoie), M. Pierre Cot.
11 janvier. — Châtillon-sur-Chalaronne (Ain), M. Blavignac.

17 janvier. — Bruges (Gironde), M. A. Pallard.
25 janvier. — Saint-Leu (Seine-et-Oise), M. Armand Charpentier, président fédéral.

1^{er} février. — Virieu-le-Grand (Ain), M. Emery.
1^{er} février. — Le Cateau (Nord), M. Georges Pioch, membre du Comité Central.

8 février. — Miribel (Ain), MM. Eugene Frot, membre du Comité Central; Paul Nicollot.

8 février. — Pont-d'Ain (Ain), M. Blavignac.

8 février. — Mettlach (Sarre), M. Violet.

13 février. — Regny (Loire), MM. Etienne Beroux, J.-B. Girod.

14 février. — Bourg (Ain), M. Philipp.

14 février. — Hay-les-Roses (Seine), M. Garnier-Thérin.

15 février. — Pont-Faverges (Marne), M. Burgod.

19 février. — Paris-18^e (Grandes-Carrières), M. René Martel.

21 février. — Strasbourg (Bas-Rhin), M. Hauser.

22 février. — Catillon-sur-Sambre (Nord), M. Huismans.

22 février. — Behiet (Gironde), MM. Texier, président fédéral; Pallard.

22 février. — Bezenet-Doyez-Montvicq (Allier), M. Mazoit.

22 février. — Vonnas (Ain), M. Blavignac.

24 février. — Chambéry (Savoie), M. André Philip.

26 février. — Paris (13^e), M. Dupuy.

27 février. — Cahors (Lot), M. Lafargue.

28 février. — Quimperlé (Finistère), M. Damalix, président fédéral.

1^{er} mars. — Villers-Colterets (Aisne), MM. Marc Lengrand, président fédéral; Monnet.

1^{er} mars. — Montmédy (Meuse), M. Bozzi, membre du Comité central.

1^{er} mars. — Les Herbiers (Vendée), M. Joint, président fédéral.

1^{er} mars. — Redon (Ille-et-Vilaine), M. A. Ferdinand Herold, vice-président de la Ligue.

1^{er} mars. — Gaillon (Eure), Mme Odette René-Bloch, membre du Comité central.

1^{er} mars. — Domont (Seine-et-Oise), M. Kantzer.

1^{er} mars. — Concy-les-Eppes (Aisne), M. Pierre Laroche.

1^{er} mars. — Lagnieu (Ain), M. Blavignac.

1^{er} mars. — Moelan (Finistère), M. Damalix.

1^{er} mars. — Riec (Finistère), M. Damalix.

2 mars. — L'Hay-les-Roses (Seine), M. Kantzer.

4 mars. — Vabréas (Vaucluse), M. Baylet, membre du Comité central.

4 mars. — Paris (11^e), M. Sicard de Plauzoles, vice-président de la Ligue.

4 mars. — Châlons-sur-Marne (Marne), Mme Kraemer-Bach; M. Georges Pioch.

5 mars. — Pernes (Vaucluse), M. Baylet.

6 mars. — L'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse), M. Baylet.

7 mars. — Jonzac (Charente-Inférieure), M. Henri Guernut, secrétaire général de la Ligue.

7 mars. — Orange (Vaucluse), M. Baylet.

7 mars. — Sézanne (Marne), M. Kantzer.

7 mars. — Chevilly-Larue (Seine), M. Marcel Jans.

8 mars. — Les Eglisottes (Gironde), MM. Luquot, A. Pallard.

8 mars. — Vallières (Creuse), M. Arrighi, président fédéral.

8 mars. — Armagnac-Lucquy (Ardennes), M^e Gouguenheim.

8 mars. — Conlie (Sarthe), M. René-Georges Etienne.

8 mars. — Jaulgonne (Aisne), M. Valabregue.

8 mars. — Thonon-les-Bains (Haute-Savoie), M. Jacques Ancelle, membre du Comité central.

8 mars. — Gien (Loire), M. Emile Kahn, vice-président de la Ligue.

8 mars. — Roquemare (Gard), M. Baylet.

8 mars. — Esternay (Marne), M. Kantzer.

8 mars. — Broys (Marne), M. Kantzer.

8 mars. — Montchanin-les-Mines (Saône-et-Loire), MM. Bonnet, Dessolin.

8 mars. — Nevers (Nièvre), MM. Eugene Laurent, président fédéral; Locquin, Hugon.

9 mars. — Nîmes (Gard), M. Baylet.

10 mars. — Meaux (Seine-et-Marne), M. Jacques Ancelle.

10 mars. — Alès (Gard), M. Baylet.

10 mars. — Sceaux (Seine), Mme Odette René-Bloch, membre du Comité central; MM. J.-M. Caillaud, secrétaire général de la Fédération de la Seine; Longuet, Nicoletis.

11 mars. — Uzès (Gard), M. Baylet.

11 mars. — Caen (Calvados), M. Langevin.

11 mars. — Paris, 19^e (Amérique), MM. Lesseurre, Goudchaux-Brunschviger.

11 mars. — Neuilly-sur-Seine (Seine), M. Félicien Challaye, membre du Comité central.

11 mars. — Mourmelon-le-Petit (Marne), M. Kantzer.

12 mars. — Greoux-les-Bains (Basses-Alpes), M. Baylet.

12 mars. — Paris (8^e), M. Boyer.

12 mars. — Mourmelon-le-Grand (Marne), M. Kantzer.

13 mars. — Pertuis (Vaucluse), M. Baylet.

13 mars. — Sainte-Menould (Marne), M. Kantzer.

14 mars. — Avignon (Vaucluse), M. Victor Basch, président de la Ligue.

14 mars. — Villeneuve-le-Roi (Seine), M. Marcel Jans.

14 mars. — Jalons-les-Vignes (Marne), M. Kantzer.

14 mars. — Tours (Indre-et-Loire), M. Georges Pioch, membre du Comité central.

15 mars. — Saint-Pierre-d'Aurillac (Gironde), M. A. Pallard.

15 mars. — Carpentras (Vaucluse), M. Victor Basch.

15 mars. — Feignies (Nord), M. Jean Bon, membre du Comité Central.

15 mars. — Senlis (Oise), M. René-Georges Etienne.

15 mars. — Cumieres (Marne), M. Kantzer.

15 mars. — Vouvray (Indre-et-Loire), M. Georges Pioch.

16 mars. — Saint-Maure (Indre-et-Loire), M. Georges Pioch.

17 mars. — Paris (9^e), M. Samuel.

18 mars. — Les Lilas (Seine), M. Jean Bon, membre du Comité Central.

Congrès fédéraux

8 mars. — Charente-Inférieure. Jonzac. — M. Henri Guernut, secrétaire général de la Ligue.

8 mars. — Loiret. Gien. — M. Emile Kahn, vice-président de la Ligue.

15 mars. — Indre-et-Loire. Vouvray : M. Georges Pioch, membre du Comité Central.

Campagnes de la Ligue

Désarmement. — Bagnaux demande au Comité Central d'intensifier sa propagande en faveur des idées pacifistes, en accord avec les Ligues des différentes nations.

— Beaucaire demande que des conférences pour la paix soient faites dans les écoles.

— Beaurépair demande que les gouvernements respectent les engagements pris pour assurer la paix, la mise hors la loi de la guerre, l'arbitrage obligatoire, le désarmement selon l'article 9 du pacte de la S. D. N. Elle estime que le désarmement général simultané et contrôlé est une des premières conditions pour assurer la sécurité des peuples et fait appel à tous les citoyens pour l'organisation d'une propagande d'humanité et de paix.

— Berre félicite le Comité Central pour son effort en vue d'organiser le désarmement général et un arbitrage total et obligatoire.

— Chateauroux félicite le Comité Central pour son action en faveur de la paix ; lui demande de poursuivre cette action tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

— Chevilly-Larue demande : 1^o le développement par la propagande dans les masses de la volonté de paix et du règlement juridique des conflits entre nations ; 2^o l'organisation démocratique des institutions politiques ; 3^o le maintien des institutions républicaines en temps de guerre, seul moyen d'obliger les gouvernements à arrêter la tuerie commencée ; 4^o la révision des traités existant, sur une base logique de justice internationale ; 5^o le désarmement parallèle, progressif et contrôlé internationalement.

et à cet effet : a) la répartition territoriale des armements et de leurs moyens de production ; b) une législation internationale sur les brevets d'invention relatifs aux armements, en permettant la surveillance ; 6° la sécurité des nations, reposant non sur la défense nationale isolée et les alliances, mais sur les pactes internationaux et une gendarmerie internationale.

— Cosne s'élève contre toutes les campagnes nationalistes, condamne toute politique de force susceptible de dresser les peuples les uns contre les autres ; demande au Comité Central d'intensifier sa propagande pacifiste pour réaliser la justice internationale et le désarmement général simultané et contrôlé, seuls moyens capables d'assurer la sécurité et la paix.

— Galan demande au Comité Central de faire porter à la tribune la question du contrôle des crédits énormes votés par le Parlement pour la défense nationale ; elle engage le Comité Central à persévérer dans sa propagande internationale pour la paix par le rapprochement franco-allemand et l'union européenne.

— Furveau demande que dans les écoles l'histoire soit enseignée telle qu'elle est et sans exaltation aucune ; elle estime que seuls les bienfaits de la paix et la fraternité des peuples devraient être enseignés.

— Généralard demande au Comité Central de persévérer dans sa campagne en faveur de la paix et du désarmement.

— Guise demande au Gouvernement français de prendre l'initiative d'une proposition de réduction progressive des armements, premier pas vers le désarmement général.

— Gujan-Mestras demande qu'aucun incident entre nations ne puisse être réglé par les armes, que toutes les organisations bellicistes soient dissoutes, que l'armement soit réduit à l'effectif nécessaire pour maintenir l'ordre intérieur de chaque nation ; qu'un plébiscite international ait lieu dans toutes les communes de l'Europe pour ou contre la guerre.

— Jaulgonne réprovoque la politique d'armement suivie par le Gouvernement ; acclame la paix et le désarmement matériel et moral, seul capable de l'assurer.

— La Rochelle félicite le Comité Central pour l'appel rédigé en collaboration avec les groupements de gauche ; demande au Comité Central de rappeler aux sections qu'elles se doivent de démontrer à l'opinion publique son devoir de signifier au Gouvernement la nécessité de désarmer et de se montrer favorable au projet de désarmement qui sera présenté en février 1932.

— La Courneuve s'engage à poursuivre inlassablement son œuvre d'organisation de la paix ; renouvelle le serment de faire comprendre et partager autour d'elle ses sincères aspirations de justice et de coopération internationale.

— Lagnieu demande aux parlementaires de n'accorder leur confiance qu'à un gouvernement résolu à promouvoir le désarmement des nations européennes par des propositions concrètes et précises.

— La Trinité-Victor se réjouit à la réalisation de l'accord naval entre l'Angleterre, l'Italie et la France ; en félicite les instigateurs et les signataires.

— Les Mées fait sien le vœu de M. Gueulot sur le désarmement paru dans les *Cahiers* du 10 janvier 1931.

— Luzarche demande le désarmement général de toutes les nations.

— Miribel demande que cesse la politique d'alliances multipartites, génératrice de guerre ; que la S.D.N. supprime les douanes, génératrices de conflits économiques ; que soit instaurée la politique de paix basée sur le désarmement moral d'abord ; ensuite sur le désarmement contrôlé ; enfin, que tous les conflits soient arbitrés par le tribunal de La Haye.

— Montchanin-les-Mines fait confiance à la Ligue et lui demande de continuer son action pour obtenir le règlement amiable de tous les conflits internationaux et pour aboutir à un désarmement progressif et simultané de toutes les nations, pour se dresser contre toutes les injustices et tous les fascismes fauteurs de guerre.

— Neuilly-sur-Seine demande que l'on cesse de propager l'idée d'un désarmement « concerté et contrôlé » et que tous les efforts se portent, en tous pays, sur la propagation des principes qui étaient à la base du Protocole non ratifié de 1924 ; en ce qui concerne particulièrement notre pays, elle émet le vœu que la France harmonise enfin sa constitution avec les pactes qu'elle a signés en 1919 et 1928, en supprimant tous traités secrets, ainsi que le droit de déclarer la guerre ; que de plus elle commence

à désarmer les frontières de l'Est et des Alpes au lieu d'y accumuler des armements supplémentaires que les progrès de l'aviation et de la chimie rendent illusoire. Elle insiste sur le fait qu'il faut développer le sentiment de sécurité, d'où naîtra l'esprit de désarmement.

— Palaiseau demande qu'un contrôle effectif du ministère des Finances existe pour vérifier les projets du budget de dépenses de la guerre, de la marine et de l'air, comme il existe d'ailleurs en Angleterre ; elle félicite M. Pierre Cot pour son étude dans les *Cahiers* du 10 février.

— Paris (3^e) demande que la Ligue fasse éditer un tract pacifiste formé d'extraits des discours du maréchal Pétain et de M. Paul Valéry, que le Comité Central propose à l'étude des sections la question de la révision des traités et leur donne par la voie des *Cahiers* tous renseignements pouvant leur permettre de discuter utilement et d'élaborer pour la Ligue une doctrine concrète sur cette révision.

— Paris (18^e) demande que le Comité Central fasse connaître le danger que fait courir à la paix la politique d'alliance en général, et notre alliance avec la Pologne en particulier ; que la Ligue insiste pour obtenir que seuls soient valables les traités enregistrés à Genève et que dans un esprit de justice elle fasse une campagne en faveur de la révision des traités.

— Pavillons-sous-Bois approuve l'action du Comité Central en faveur de la paix ; manifeste son intention de poursuivre par tous les moyens l'avènement de la fraternité universelle et l'entente générale des peuples qui, seuls, peuvent assurer la paix.

— Perreuil s'associe à l'appel de la C.G.T. en faveur du désarmement.

— Régnv dénonce toutes les campagnes nationalistes ; se prononce pour une action vigoureuse en faveur des démocraties et des prolétariats menacés ; réclame l'arbitrage obligatoire, la sécurité pour tous, le désarmement général simultané et contrôlé.

— Saint-Calais félicite M. Aristide Briand pour la phrase qu'il a prononcée à Genève : « Tant que je serai où je suis, il n'y aura pas de guerre ».

— Saint-Georges-de-Didonne proteste contre la construction des ouvrages bétonnés à la frontière ; s'élève contre un semblable gaspillage des deniers publics ; invite tous les citoyens à préparer par leur propagande individuelle le désarmement simultané et intégral, préface de la paix par le droit.

— Saint-Leu dénonce les campagnes nationalistes ; s'élève contre toute idée de guerre, dans laquelle sombrerait la civilisation humaine ; estime que l'avenir de la France et le triomphe de la paix dans le monde sont inséparablement liés, qu'ils ne peuvent être assurés que par le désarmement moral et matériel simultané et contrôlé de toutes les nations et par une organisation juridique, économique et politique de la vie internationale basée sur la justice et faite sous les auspices de la S.D.N. démocratisée, où les peuples, maîtres de leurs destinées, seront représentés par des délégués élus par eux ; elle salue les hommes et les femmes qui, dans les autres pays, combattent pour la paix et elle s'engage à répandre chaque jour et en toute occasion les aspirations pacifistes de la Ligue.

— Strasbourg espère que le triomphe des républicains et des pacifistes allemands permettra à la France et à l'Allemagne de s'en aider pour surmonter les difficultés économiques actuelles.

— Tournon-St-Martin demande au Comité Central d'agir auprès des gouvernements et des autres sections de la Ligue à l'étranger pour : 1° démocratiser la S.D.N. ; 2° faire l'éducation pacifiste de la jeunesse française ; 3° désarmer matériellement et moralement dans tous les pays et sous le contrôle des organisations pacifistes internationales.

— Vaires-Torcy-Brou demande que soit organisée une active campagne en faveur de la révision du traité de paix de 1919.

— Coulouvre, Eceuil, Ferrières, Jaulgonne, Juvisy, La Trinité-Victor, Pauillac, Sourdeval adressent leurs félicitations à M. Aristide Briand pour son œuvre en faveur de la paix.

Ammistie. — Pierrefille demande l'amnistie pour tous les condamnés politiques.

Appel au meurtre. — Savigny-sur-Orge fait sien l'ordre du jour du Comité Central en faveur de MM. Briand et Blum.

— Saint-Thomas-de-Conac proteste contre les appels au meurtre contre MM. Briand et Blum.

Assurances sociales. — Pierrefitte demande que soit votée l'assurance chômage telle qu'elle existe dans divers pays.

— Puy-Guillaume demande que le taux obligatoire à la loi des Assurances sociales soit porté de 15.000 à 18.000 fr.; qu'au-dessus de 18.000 francs l'assurance soit facultative.

— Saint-Calais demande qu'aucune adjudication de travaux publics ne puisse être faite sans que les compétiteurs fournissent la preuve qu'ils sont en règle, pour la totalité de leur personnel, vis-à-vis des Assurances sociales.

— La Courneuve demande plus de rapidité : 1° dans la délivrance des prestations pour remboursement des avances faites par l'intéressé ; 2° dans la liquidation des frais de maladie, le traitement une fois terminé; propose que ces prestations et ces frais de maladie soient payés par une caisse primaire installée dans la commune.

— Malesherbes demande que la loi des Assurances sociales s'applique à tous les salariés, que tous soient soumis aux mêmes obligations et aient droit aux mêmes prestations.

— Saunès (Meurthe-et-Moselle) demande que l'assuré malade, au délai de 10 jours, touche ses journées de maladie à compter du premier jour, et non à partir du sixième; que tout bulletin de reprise de travail soit signé gratuitement par les médecins, et non payable comme visite.

Liberté individuelle. — La Fédération de la Seine rappelle que le Sénat a voté, le 22 juin 1922, une proposition de loi sur les garanties de la liberté individuelle; que si, au mois de mai prochain au plus tard, la Chambre ne vote pas ce projet, il sera périmé comme s'est déjà trouvé périmé le projet voté par le Sénat en 1909, et que la Chambre a voté trop tard en 1919; elle appelle l'attention de tous les ligueurs sur l'urgence d'une pareille réforme; elle les invite à faire pression sur les parlementaires ligueurs pour qu'ils ne laissent pas périmé la proposition, et elle demande que la présente résolution soit communiquée à chacun des parlementaires membres du Comité Central par les soins du Comité Central lui-même.

Contrainte par corps. — La Fédération de la Charente-Inférieure, La Rochelle, demandent la suppression de la contrainte par corps.

— Cazouls-lès-Béziers demande la suppression de la contrainte par corps pour dettes envers l'Etat, et pour les délits n'attachant pas l'honneur.

Lois sclérates. — Loches demande l'abrogation des lois sclérates.

Lois laïques en Alsace. — Château-Salins (Moselle) proteste contre l'obligation faite aux Alsaciens-Lorrains désirant faire dispenser leurs enfants des cours d'instruction religieuse, de solliciter l'autorisation préfectorale; demande que le régime dont bénéficient les citoyens de l'intérieur soit appliqué aux Alsaciens-Lorrains d'origine et que les lois françaises soient rapidement introduites dans leur intégralité.

Mandats. — Gréoux demande que le suffrage dit « restreint » soit supprimé et que le mandat électif quel qu'il soit n'exécute pas 3 ans.

— Saint-Rémy-de-Provence demande : 1° l'abrogation de la loi fixant la durée du mandat municipal à 6 ans; 2° la diminution de la durée du mandat sénatorial et la modification dans un sens plus démocratique, du mode de scrutin appliqué pour l'élection des sénateurs.

— Chaumes-en-Brie, Saint-Calais demandent que le mandat municipal soit ramené à 4 ans.

Scandales financiers. — Beaulieu flétrit la collusion de la politique et de la finance; demande que la Commission d'enquête poursuive ses recherches et traduisse devant les tribunaux de droit commun tous les parlementaires et fonctionnaires qui ont manqué à l'honneur.

— Belvès demande que les parlementaires ne puissent faire partie d'une combinaison ministérielle s'ils ont été, au cours de la législature, les avocats-conseils de Sociétés financières ou de firmes qui pourraient être amenées à conclure des marchés avec l'Etat.

— Dol-de-Bretagne demande que l'épargne soit protégée par le vote d'une loi qui organise d'une manière effective le contrôle de l'Etat sur toutes les banques.

— La Vallée-aux-Bleds demande que la justice soit rendue sur les récents scandales financiers; que les piteux de l'épargne publique, quels qu'ils soient, soient frappés sans faiblesse.

— Les Vans dénonce la collusion de la politique et de la finance contre l'épargne; demande qu'il soit interdit à un sénateur ou à un député, de faire partie d'un Conseil d'ad-

ministration quelconque et d'être l'avocat-conseil d'une Société financière; estime que dans ces affaires de scandales financiers, plus haut sont placés les coupables ou les complices, plus sévèrement ils doivent être punis.

— Miribel demande que des mesures énergiques soient prises pour la protection de l'épargne publique; que les parlementaires ou fonctionnaires convaincus de collusion avec le monde de la finance soient poursuivis pour abus de confiance et comme corrupteurs de la moralité publique.

— Paris-19^e (Amérique) flétrit les collusions politico-financières révélées par les scandales Pétet et consorts; demande l'assainissement complet sans égard pour les personnes ni les partis; approuve les fixés du Comité Central concernant les incompatibilités parlementaires, et la réglementation du rôle des avocats parlementaires.

— Pauillac demande que la loi interdisant à tout député ou sénateur de faire partie d'un Conseil d'administration ou d'être avocat-conseil d'une banque ou Société financière quelconque soit appliquée sans restriction.

— Saint-Calais demande que les noms des parlementaires compromis dans les scandales financiers soient publiés; que la justice se montre très rigoureuse à leur égard; compte pour cette œuvre d'assainissement sur la vigilance et l'intégrité des parlementaires ligueurs.

— Saint-Martin-de-Ré demande que le Parlement fasse connaître les noms des parlementaires ou hauts fonctionnaires qui furent consciemment les obligés d'Oustric; que le projet de loi sur les incompatibilités parlementaires soit voté au plus tôt; que la Commission examine le cas de la banque Devilder, ainsi que le rôle de certains parlementaires qui touchent des jetons de présence dans différentes Sociétés dont ils sont membres du Conseil; qu'en outre, la Commission publie tous les noms des députés ou sénateurs attachés, en quelque qualité que ce soit, aux Conseils d'administration des grandes Compagnies industrielles, commerciales ou financières.

Vote des femmes. — L'Assemblée générale des Présidents de Section des Bouches-du-Rhône se prononce en faveur du vote des femmes.

— Gréoux demande que le suffrage universel soit étendu aux femmes aux prochaines consultations électorales, de quelque nature qu'elles soient.

— Sainte-Maxime demande que le droit de vote et d'éligibilité complets soient accordés sans délai aux femmes françaises, âgées de vingt et un ans accomplis et n'ayant subi aucune condamnation afflictive ou infamante.

— Vallières demande au Comité Central d'entreprendre une campagne tendant à éveiller l'attention des femmes restées encore indifférentes sur la question du vote des femmes.

Activité des Fédérations

Allier. — La Fédération a organisé une Journée de Défense laïque dans le département. A Moulins, une réunion présidée par M. Camille Planche, président fédéral, a été tenue avec le concours de M. Emile Kahn, vice-président de la Ligue, et M. Giron, délégué par le Syndicat national des Instituteurs. Un ordre du jour fut adopté dénonçant les attaques contre l'école laïque et ses maîtres et « réclamant des Pouvoirs publics une large politique de défense laïque et sociale ». Le lendemain, plus de 30 réunions se firent dans les différents centres du département; des ordres du jour ont été votés, proclamant la nécessité de la défense laïque. Enfin, de nombreuses adhésions à la Ligue ont été recueillies. En résumé, excellente journée pour l'école publique et prélude utile aux fêtes du Cinquantenaire de l'École laïque.

Bouches-du-Rhône. — L'Assemblée générale des Présidents des Sections adressa à MM. Victor Basch, Henri Guernut et aux membres du Comité Central, l'expression de sa gratitude et de son dévouement; elle leur demanda de poursuivre : 1° la révision du procès Platon (Cour de cassation); 2° la réintégration du docteur Platon, réhabilité dans sa chaire universitaire; elle protesta contre le fait que le Congrès de l'Afrique du Nord n'a pas paru dans les « Cahiers » et qu'il semble que le Comité Central ait marqué trop de complaisance envers le Gouvernement à propos des fêtes du Centenaire de l'Algérie (20 mars).

Seine. — La Fédération proteste contre une lettre du Préfet de Police, publiée récemment en réponse à un article où un rédacteur avait fait quelques réserves sur l'utilité des passages à clous; elle estime qu'en désignant par leurs noms des personnes privées victimes d'accident dont il affirme qu'elles étaient dans leur tort, le Préfet de Police fait bon marché du droit des deux accidentés à obtenir une réparation; elle désire que le Comité Central porte cet ordre du jour à la connaissance du ministre de l'Intérieur en lui demandant de rappeler au respect de la bien-séance et des lois, un Préfet de police qui, pour des fins

personnelles, a de plus en plus tendance à les oublier. La Fédération, à la veille du renouvellement partiel du Comité Central, appelle l'attention des Sections sur la nécessité de porter leur choix sur des candidats d'une indépendance absolue et n'ayant pas aliéné une partie de cette indépendance en recevant un faveur du Gouvernement; exception faite pour les ligueurs fonctionnaires pour qui la Légion d'honneur est considérée comme accessoire de leur fonction; elle déclare qu'il y a incompatibilité entre les fonctions de membre du Comité Central et la qualité de membre de la Légion d'honneur. La Fédération proteste contre l'annonce du retrait de la pièce « L'Affaire Dreyfus » au théâtre de l'Ambigu; félicite les Anciens Combattants pacifistes de leur courageuse intervention; les engage à continuer leur action et adresse un pressant appel à tous les ligueurs pour qu'ils joignent leur action à celle des A. C. P. à toute occasion.

Activité des Sections

Adje (Hérault) demande que soit compris dans le projet d'outillage national le dragage des rivières (10 mars).

Ault (Somme) demande la nationalisation des assurances de tout ordre (1^{er} mars).

Bagneux (Seine) proteste contre l'expulsion de réfugiés espagnols d'Hendaye; demande au Comité Central de mener une action énergique pour que cette mesure soit rapportée (14 février).

Barraquerille (Aveyron) demande au Comité Central d'ingérer une Commission agricole pour étudier : 1^o Par quels moyens le prix des engrais pourrait être abaissé ; 2^o Par quels moyens pourrait être obtenue la réduction de leur prix de transports ; 3^o Comment pourrait-on éviter que des usines de fabrication ne soient trustées par les grandes Compagnies (21 février).

Boucaire (Gard) approuve l'action du Comité Central en faveur de l'école laïque; s'élève contre toute atteinte à la liberté d'opinion et proclame qu'un fonctionnaire a le droit d'exprimer, en dehors de ses fonctions, les opinions politiques, sociales, philosophiques ou théologiques qu'il croit conformes à la vérité ; adresse à MM. Félicien Challaye et Victor Basch l'expression de sa sympathie; proteste contre la pension accordée aux petits enfants des maréchaux (22 février).

Beaulieu (Loiret) demande que la Déclaration des Droits de l'Homme soit affichée en permanence dans toutes les écoles et qu'on ly commente plusieurs fois par an; que chacune des Chambres ayant reçu un projet voté par l'autre Chambre soit tenue de le discuter dans le délai de six mois; que le contrôle n'admette comme déduction sur l'impôt global sur le revenu que les titres nominatifs, ainsi que les titres au porteur accompagnés de leur bordereau d'achat; que le pourcentage de la main-d'œuvre étrangère admis dans les usines ou entreprises ne soit dépassé; que sous aucun prétexte des ouvriers français ne soient débauchés avant ceux de nationalité étrangère; que le budget soit voté chaque année en temps utile, afin d'éviter les douzièmes provisoires (15 février).

Beaune (Côte-d'Or) demande l'affichage à la porte des mairies de la liste des titulaires de la carte du Combattant, afin d'éviter les abus qui se produisent dans l'attribution des dites cartes.

Berre (Bouches-du-Rhône) proteste contre l'attribution par le Parlement d'une pension supplémentaire de 100.000 francs à la veuve et aux descendants des maréchaux de France; demande l'institution d'une carte spéciale avec indemnité pour les mobilisés des vieilles classes qui, pendant la guerre, ont ruiné leur santé dans les usines de poudre et d'explosifs ; émet le vœu que les citoyens qui ont fait œuvre de patriotisme pendant la guerre en versant leur or à l'Etat, reçoivent de ce dernier, sur le vu du certificat qui leur a été délivré, une somme quatre fois plus forte que celle qu'ils ont versée en or.

Besenet-Doyet-Montvicq (Allier) demande au Gouvernement de défendre l'école laïque (22 février).

Briennon (Yonne) demande au Comité Central d'appuyer la proposition Appchaux qui prévoit un délai supplémentaire de 6 mois pour présentation des demandes de pension par les victimes civiles de la guerre (loi du 24 juin 1919) (13 février).

Calais (Pas-de-Calais) demande aux députés ligueurs d'appuyer la proposition de loi de MM. Appourchaux et Rucart portant modification à la loi de 1912 sur la révacination des marchands forains et ambulants.

Chaumes-en-Brie (Seine-et-Marne) demande que le vote par correspondance soit institué pour toutes les élections et surtout pour les élections prudhomales et consulaires;

que le bulletin blanc ait la valeur d'un suffrage exprimé et que la liste des abstentionnistes soit affichée à la porte de la mairie ; que la défense contre l'école laïque soit efficacement organisée ; que l'Etat prenne effectivement la direction de la lutte sociale contre la tuberculose ; que des crédits suffisants soient inscrits dans le budget, pour éviter des souscriptions sous forme de vente de timbres. Elle proteste contre l'augmentation projetée des transports de chemins de fer et demande qu'une surveillance plus intense soit exercée dans le contrôle de la gestion des Compagnies. Elle émet le vœu que pour lutter contre le chômage les lois et décrets pris ou à prendre donnant priorité à la main-d'œuvre française soient strictement appliqués, que les assurés sociaux malades n'aient pas à avancer les frais médicaux ou pharmaceutiques et qu'à cet effet l'assurance maladie soit assimilée à l'assurance des accidents de travail (7 mars 1931).

Digoin (Saône-et-Loire) demande la suppression de l'adjudication de la pêche sur les rivières et dépendances du domaine public ; que l'administration délivre des permis de pêche directement ou par l'intermédiaire de la mairie, que le nombre des petites permissions soit augmenté ; que le barème des pensions de travail soit au même taux que celui des pensions de la guerre.

Dives-Cabourg (Calvados) demande qu'en attendant la réalisation de l'école unique, le nombre des bourses soit accru, et que les coefficients actuels : 6 pour la valeur de l'examen et 4 pour la situation de famille, soient respectivement portés à 7 et 3.

Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) demande qu'en attendant le vote des dispositions législatives qui établiront l'école unique, il soit accordé des bourses ou des fractions de bourses à tous les élèves reçus au concours (8 mars).

Fuveau (Bouches-du-Rhône) demande que la fabrication et la vente des armes prohibées soit interdite ; que l'école unique soit réalisée; que l'enseignement secondaire et supérieur devienne gratuit dans le plus bref délai; que la personne enseignant soit nommé par le ministre et non par le Préfet; elle émet le vœu que la retraite du fonctionnaire soit accordée de droit à 30 ans de services seulement, et non plus à 30 ans de services et 55 ou 60 ans d'âge; que l'âge ne rentre en jeu que dans l'intérêt du service ou comme limite pour ceux qui, ayant accompli 30 ans de services, désirent bénéficier de la limite d'âge (27 février).

Galau (Hautes-Pyrénées) félicite le Comité Central pour sa protestation contre les faveurs de l'Administration fiscale envers M. Coty (22 février).

Génélard (Saône-et-Loire) demande au Gouvernement de poursuivre une politique laïque résolue et de prendre les mesures utiles pour assurer la fréquentation de l'école (1^{er} février).

Guérande (Loire-Inférieure) proteste contre l'interdiction à l'Ambigu de la pièce « L'Affaire Dreyfus ».

Guise (Aisne) proteste contre l'augmentation des tarifs de chemins de fer ; contre la gabegie qui règne dans la gestion des chemins de fer français; contre l'abus scandaleux des permis de chemins de fer délivrés à des personnes n'ayant aucun titre à obtenir cette faveur; demande que la comptabilité des Compagnies soit soumise à un contrôle sérieux en vue d'établir l'équilibre de leur budget sans recourir à la garantie de l'Etat (15 février).

Gujan-Mestras (Gironde) proteste contre toute augmentation des tarifs de transport; demande une réorganisation du contrôle technique et financier étendu aux dépenses d'exploitation; une vérification des commandes « a priori »; l'interdiction du cumul des sièges d'administrateurs (14 février).

Issy-Vanves (Seine) proteste contre les mesures arbitraires et dictatoriales prises par le Préfet de Police; demande que l'interdiction signifiée au musicien Weingartner soit rapportée.

Jumont (Nord) demande une collaboration plus étroite avec certaines organisations comme la L. A. U. R. S. qui lutent avec la Ligue pour un même but.

Juvisy (Seine-et-Oise) dénonce l'action néfaste des fauteurs de Guerre.

La Ferté-Milon demande que l'introduction de produits chimiques dit « améliorants » dans les farines soit surveillée et punie sévèrement, le cas échéant; que les pensions accordées aux descendants des maréchaux soient réduites, sinon supprimées (17 mars).

La Clotat (Bouches-du-Rhône) demande que dans les litiges, jugés en simple police, justice de paix ou Tribunal civil, l'ayant-droit n'ait à supporter aucun frais; que la grosse ou pièces ayant servi à établir les faits soit rendus à l'ayant-droit qui les aura fournis; que d'office, de-

vant le Tribunal civil, l'assistance judiciaire soit gratuite (27 février).

La Vallée aux Bleds (Aisne) demande que l'interdiction de la pièce « L'Affaire Dreyfus » soit levée.

Le Raincy-Villemomble (Seine-et-Oise) demande que l'affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme soit effectué dans toutes les écoles.

Les Vans (Ardèche) attire l'attention des pouvoirs publics sur le développement de l'organisation des Davidées (actuellement 8.000 membres) ; demande qu'une surveillance étroite soit exercée sur les agissements de cette organisation dont le but est de saper la neutralité scolaire (1^{er} mars).

Lillebonne (Seine-Inférieure) demande que le décret fixant les catégories d'Anciens Combattants ayant droit à la carte soit modifié dans des conditions plus libérales afin que certaines armes qui sont actuellement exclues, bien qu'ayant contribué d'une façon notoire aux opérations de première ligne, puissent bénéficier des avantages de la loi.

L'île-d'Elle (Vendée) demande que toutes les tentatives d'accaparement des marchandises de première nécessité, de dissimulation des stocks ou de hausse injustifiée des prix soient sévèrement réprimées ; que les projets de loi déposés à la Chambre soient discutés au plus tôt (1^{er} mars).

Livry-Gargan (Seine-et-Oise) s'élève contre la proposition de loi présentée par MM. Molinié et Niel, députés, et dont le vote aboutirait à l'abrogation des lois de séparation de l'Eglise et de l'Etat, demande le maintien pur et simple de la loi dite de séparation.

Longuyon (Meurthe-et-Moselle) demande l'affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme dans toutes les mairies et dans toutes les classes des écoles publiques (14 mars).

Luzarches (Seine-et-Oise) demande que les institutrices et les instituteurs fassent partie de droit du Conseil de la Caisse des Ecoles et non à titre consultatif ; que le Gouvernement fasse l'entreprise de grands travaux publics afin d'employer à ces derniers une partie des chômeurs (23 février).

Malesherbes (Loiret) propose que les délégués sénatoriaux soient élus au suffrage universel au scrutin de liste, le même jour que les conseils municipaux, et en nombre proportionnel à la population ; proteste contre l'attribution d'une pension exceptionnelle aux veuves des maréchaux de France ; contre la facilité avec laquelle les armuriers vendent des revolvers ; contre l'insuffisance du crédit alloué pour des bourses des E. P. S. ; contre le retard apporté dans l'attribution des bourses et dans le paiement des bourses aux intéressés. Elle demande l'interdiction de la fabrication des revolvers ; l'augmentation du crédit alloué, pour les bourses, de façon que les élèves admis à l'examen obtiennent une bourse ou une fraction de bourse, et que les élèves boursiers puissent obtenir une promotion si leur travail donne satisfaction (20 février).

Melun (Seine-et-Marne) demande au Comité Central de s'enquérir : 1° Pourquoi il a été fait exception en faveur de M. Benoit, ancien directeur de la Police judiciaire, à la règle sur les retraites ? 2° Si après les révélations qui ont été faites, M. Benoit continue à percevoir sa retraite ?

Mézos (Landes) proteste contre l'obligation, même amiable faite au Directeur de l'Ambigu, d'arrêter les représentations de « L'Affaire Dreyfus », à la suite de manifestations des camelots du roi ; flétrit le manque de courage du Préfet de police et des autorités intéressées (9 mars).

Modane (Savoie) propose que les jeunes gens et les jeunes filles qui se destinent à l'enseignement laïque signent l'engagement de ne rien faire contre l'école laïque, soit à l'école, soit dans leur vie publique (9 mars).

Montauban (Tarn-et-Garonne) demande que l'étude du rapport Ligon concernant les travaux à entreprendre pour lutter contre les inondations éventuelles soit poussée le plus rapidement possible par les services compétents (8 février).

Montmédy (Meuse) demande que le maximum des dépôts à la Caisse d'épargne soit porté de 12.000 à 25.000 francs (1^{er} mars).

Ngent-sur-Seine (Aube) demande que le bénéfice de l'encouragement national aux familles nombreuses soit étendu aux femmes non mariées élevant dignement les enfants naturels qu'elle aura reconnus (3 mars).

Palaiseau (Seine-et-Oise) demande l'interdiction de tous les appareils automatiques, qu'ils soient à pièces ou à jets.

Paris (3^e), émue du retrait sur l'affiche de la pièce sur l'Affaire Dreyfus ; proteste contre toute tentative de restriction de la liberté et demande que soit respectée la liberté de manifestation (3 mars).

Paris (19^e Amérique) blâme les autorités qui ont interdit une pièce de théâtre et un concert sous la sommation des fascistes et des royalistes (11 mars).

Pauillac (Gironde) demande qu'une loi interdise aux membres d'un Cabinet ministériel de prendre part au scrutin lorsque la question de confiance est posée.

Pavillons-sous-Bois demande la reprise de la pièce « L'Affaire Dreyfus ».

Perreuil (Saône-et-Loire) demande la suppression de la Journée du Timbre antituberculeux et l'incorporation au budget des crédits nécessaires pour la lutte contre la tuberculose.

Pierrefitte (Seine) demande la mise en marche de la première tranche de l'outillage national.

Port-Marly (Seine-et-Oise) se prononce contre toute augmentation des tarifs de chemin de fer (23 février).

Prades (Pyénées-Orientales) proteste contre la suppression de la pièce de théâtre « L'Affaire Dreyfus » (8 mars).

Roquemaure (Gard) demande que la déclaration d'une infime minorité de sectaires cesse d'opprimer l'immense majorité des partisans de la justice, de la liberté et du droit ; elle émet le vœu que l'Etat protège la petite épargne : 1° en exigeant des garanties plus sérieuses des organisations financières qui se créent ; 2° en établissant une surveillance et un contrôle obligatoires et actifs dans les sociétés de capitalisation ; 3° en poursuivant impitoyablement les malhonnêtes exploitants des deniers du peuple, en leur interdisant tout moyen d'échapper aux responsabilités de leur gestion, et en punissant comme complices ceux qui, à un titre quelconque, cherchent à leur en faciliter la possibilité (8 mars).

Roze (Somme) demande que la carte d'ancien combattant soit délivrée aux anciens combattants de 1870-71 avant que le dernier disparaisse (1^{er} mars).

Saint-Galais (Sarthe) fait confiance au Comité Central pour continuer ses campagnes pour la défense de la République, de la Paix, de la Liberté, demande que la propagande en faveur de l'espéranto soit intensifiée, renouvelle ses félicitations à M. Victor Basch.

Saint-Cloud-sur-le-Son (Charente) proteste contre les décisions du préfet de police concernant le retrait de l'affiche de la pièce « L'Affaire Dreyfus » et du nom du compositeur allemand Weingartner, demande à la Ligue de saisir par tous les moyens l'opinion publique et d'organiser en collaboration avec les associations amies un grand meeting de protestation.

Saint-Hilaire-du-Harcourt (Manche) demande que le Comité Central organise avec le concours de ses meilleurs orateurs des conférences par T. S. F. au moins une fois par mois.

Saint-Georges-de-Didonne (Charente-Inférieure) demande que les indemnités de chômage soient augmentées afin de permettre aux chômeurs d'éviter la misère (26 février).

Saint-Leu-Taverny (Seine-et-Oise) proteste contre les pressions officielles exercées par le Préfet de police sur les dirigeants du théâtre de l'Ambigu et des concerts Pasdeloup, pressions qui ont eu le résultat cherché par les Jeunes Patriotes, l'Action Française et les Croix de Feu : le retrait de l'affiche de « L'Affaire Dreyfus » et du chef de musique Weingartner.

Saulnes (Meurthe-et-Moselle) renouvelle sa confiance au Comité Central dans la lutte qu'il poursuit pour défendre la démocratie.

Saint-Thomas-de-Gouac (Charente-Inférieure) vote un ordre du jour de sympathie à MM. Blum, Basch et Briand (1^{er} mars).

Sauxillanges proteste contre le chiffre peu élevé des députés présents aux séances de nuit, demande qu'une certaine proportion de députés soit tenue d'assister à ces séances. (22 février).

Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise) proteste contre les attaques portées contre l'école laïque par les forces de la réaction, demande : 1° au gouvernement de déférer devant les tribunaux les calomnies et outrages aux maîtres de l'enseignement ; 2° au Comité Central d'invoiter le gouvernement et les municipalités à intensifier le développement des œuvres post-scolaires et préscolaires.

Sèvres (Seine-et-Oise) proteste contre le mode actuel de nomination des membres du Comité Central de la Ligue, demande qu'à l'avenir les membres soient élus par les Congrès de la Ligue, après que les candidatures auront été présentées devant l'ensemble des Sections.

Sigogne (Charente) demande l'abrogation de toutes les dispositions encore maintenues qui ont un caractère quelconque d'obligations religieuses, confessionnelles dans les Ecoles Normales.

Tenay (Ain) proteste contre la campagne de dénigrement qui est menée par les journaux ou revues réactionnaires, contre l'école laïque, renouvelle sa sympathie et assure son soutien à l'école laïque, félicite les membres du Comité Central pour leur persévérance à mener à bien le bon combat pour les idées de laïcité, de justice et de paix (12 février).

Thouars (Deux-Sèvres) repousse la proposition de la Section de Limoges tendant à convoquer un congrès extraordinaire pour étudier les modifications à apporter au fonctionnement de la Ligue (22 février).

Vaires-Torcy-Brou (Seine-et-Marne) félicite M. Sicard de Plauzoles de son vœu en faveur de l'abrogation de la loi du 31 juillet 1920 et le Comité Central de l'avoir adopté, demande que les parlementaires ligueurs fassent le maximum d'effort pour obtenir du Parlement l'abrogation de cette loi, elle estime que l'étude des doctrines multusiennes, leur discussion ainsi que celle de la procréation consciente constituent des questions d'une importance capitale pour l'avenir de l'humanité.

Vallière (Creuse) affirme son attachement aux idées laïques, démocratiques et sociales, fait confiance et félicite les membres du Comité Central pour leur action et pour leur dévouement. (8 mars).

Villers-Cotterets (Aisne) demande : 1° la suppression pure et simple des actions à vote plural et l'augmentation du chiffre limite des dépôts dans les caisses d'épargne ; 2° l'extension des caisses de chômage aux communes de moins de 5.000 habitants ; 3° la création prochaine de l'assurance-chômage (4^{er} mars).

SITUATION MENSUELLE

Sections installées (1).

- 17 février 1931. — Pont-de-l'Arche (Eure), président : M. Marcel Ouin, industriel.
 17 février 1931. — Galan (Hautes-Pyrénées), président : M. Camille Verdier, receveur de l'Enregistrement.
 17 février 1931. — Périers (Manche), président : M. Bourdon, directeur de distillerie.
 19 février 1931. — Coullons (Loiret), président : M. Touzeau, maire.
 24 février 1931. — Villers-Bretonneux (Somme), président : M. Gadoux, pharmacien.
 24 février 1931. — Moon-sur-Elle (Manche), président : M. Alexis Barbier, employé des chemins de fer de l'Etat, à Saint-Clair-sur-Elle.
 24 février 1931. — La Crau (Var), président : M. Marius Hérodote, comptable.
 24 février 1931. — La Roquebrussanne (Var), président : M. Calamel.
 24 février 1931. — Carnoules (Var), président : M. Honoré Viaud, peintre.
 25 février 1931. — Lanoieux (Côtes-du-Nord), président : M. Jean Canan, instituteur.
 25 février 1931. — Limours (Seine-et-Oise), président : M. Georges Moulin, percepteur, 12, rue de Marcoussis.
 26 février 1931. — Creutzwald (Moselle), président : M. Flackenstein, percepteur.
 26 février 1931. — Bâliet (Gironde), président : M. Gabriel Gérard, propriétaire.
 26 février 1931. — Secodigny (Deux-Sèvres), président : M. Turpault, cultivateur à Pougne-Hérisson.
 26 février 1931. — Champagnac-de-Belair et Villars (Dordogne), président : M. Boucheron, instituteur à Villars.
 26 février 1931. — Néré (Charente-Inférieure), président : M. Georges Monnet, négociant.
 27 février 1931. — Gandelu (Aisne), président : M. Vilcoq, maire.

(1) Suite de la page 164.

EN VENTE :

HISTOIRE SOMMAIRE DE L'AFFAIRE DREYFUS

Par Th. REINAGH. — Prix : 6 francs

En vente dans les bureaux de la Ligue, 10, rue de l'Université, Paris-VII^e (30 % de réduction aux Sections).

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

Pierre LEWELL : *Inventaire* 1931 (Librairie Valois, 2 fr.). — Les « explications de notre temps », qui se multiplient, attestent l'inquiétude ou la complexité de la vie moderne, les soubresauts de son rythme plongent les esprits observateurs, méditatifs et idéalistes. La consultation que nous donne Pierre Lowell, après Romier, Guy Grand, Siegfried, Riton et d'autres, est l'une des plus réfléchies et des plus pertinentes que j'aie lues. On ne trouvera rien à redire, je pense, à son « Etat de la France ». Son analyse des problèmes européens et des forces politiques qui s'affrontent, se cumulent ou se compensent, m'a paru, tout incompétent que je sois, très judicieuse. Mais la conclusion de l'auteur, pessimiste, voire alarmiste, m'a paru manquer un peu de cette pondération qui constitue, entre beaucoup d'autres, la qualité essentielle de son livre. Je suis bien sûr, d'ailleurs, que Lowell souhaiterait passionnément, s'être trompé dans ses conclusions : qui nous font voir la guerre toute proche et comme inévitable. Mais je voudrais que tous les ligueurs lisent ce livre. — R. P.

A. LENOY : *Disques et pellicules* (Librairie Valois : 15 fr.). — André Lebey a réuni là des souvenirs émouvants, intimes et généraux à la fois, sur les grands écrivains et les grands hommes qu'il a aimés. Ses pages sont si vécues que les uns et les autres renaissent tout naturellement sous sa plume. Si Maupassant passe à peine sur le devant de la première adolescence, Paul Hervieu se précise, Edmir Bourges s'affirme, Jean de Tinan se penche sur le lecteur. Pierre Louys le regardé, Paul Valéry se révèle, Bourdelle sculpte, Van Dongen peint, tous deux à travers leurs grands ateliers. Le monde politique d'hier, si différent de celui de maintenant, réapparaît. Edouard Vaillant soulève ses lunettes, Jules Guesde, la figure coupante, exorise les foules ouvrières du Nord, Jean Jaurès, à la tribune, prophétise. Livre à choisir et à garder, entre tous, parce que véridique et, grâce à ceux qu'il nous restitue, auréolé de leurs regards immortels.

GEORGES HOOG : *La rencontre sur les Cimes*, roman (Editions de la Jeune République, 34, boulevard Raspail, Paris VII^e, 10 fr.). — Un conflit d'âmes qui s'encadre dans le sombre décor de la guerre et qui se résoudra dans la lumière des cimes, une fois la paix reconquise. Les deux époux qui avaient cheminé vers le même but à l'insu l'un de l'autre, se rencontrent sur les cimes de l'idéal et du devoir, cependant que, dans un attachant paysage de la Forêt-Noire, parallèlement à cette première rencontre, s'en effectue une autre : celle des bonnes volontés de France et d'Allemagne que la guerre a cruellement meurtries et que la paix a réconciliées.

Le cinquantenaire de l'école laïque

La Ligue de l'Enseignement nous écrit :

La proximité de la commémoration du Cinquantenaire de l'Enseignement Laïque provoque un peu partout des manifestations oratoires qui se traduisent par des demandes de conférenciers. La Ligue des Droits de l'Homme, nous l'espérons, vaudra par ses Fédérations et ses Sections s'associer largement à ce mouvement. La Ligue de l'Enseignement s'est organisée pour faire face à toutes les demandes de renseignements ou d'orateurs qui lui parviendraient à ce sujet. Mais elle a pensé qu'il y aurait intérêt (afin de ne pas disperser les efforts, et pour ne pas demander aux conférenciers un double travail qui finirait par lasser leur bonne volonté) à grouper toutes les manifestations ayant pour objet la commémoration des lois de 82.

Aussi, demandons-nous, à toutes les Fédérations départementales de bien vouloir, avant de fixer une date pour une réunion de cet ordre, consulter la Ligue de l'Enseignement à Paris. Adresser les demandes à M. Dyard, secrétaire administratif, 3, rue Récamier, Paris.

DEMANDE D'EMPLOI

LIGUEUR, commis de Bourse, père de quatre enfants, références de premier ordre, cherche emploi. E. PUYRÉ, 2, passage Lepic, Paris (19^e).

LIVRES REÇUS

- Argo, 35, rue Madame :
— Emile MICHEL : *Violence*, 15 fr.
- Berger-Levrault, 239, bd St-Germain :
— Lt-Colonel VAUTHIER : *Le danger aérien et l'avenir du pays*, 25 fr.
- Bureau d'Éditions, 132, fg St-Denis :
— KURELLA : *La révolution culturelle*, 2 fr.
— GORINE : *La révolution russe de 1905*, 9 fr.
— Au *miort* Poincaré, Briand, Louchur et leurs généraux 0 fr. 50.
— PIATISTRY : *Souvenirs d'un bolchevik*, 12 fr.
— MADYAR : *Capitalisme contre socialisme*, 1 fr.
— 50 millions de chômeurs, 150 millions d'hommes ont faim, 0 fr. 50.
- Bureau International du Travail, 13, rue Laborde :
— Conférence Internationale du Travail, volumes 1, 2, 3, 14^e session.
— *Chronique de la Sécurité industrielle*. Vol. 6, nov.-déc. 1930.
— *Bulletin officiel*, 31 déc. 1930.
— *Série législative*, nov. 1930.
— *Hygiène du Travail, encyclopédie d'hygiène, de pathologie et d'assistance sociale*.
- Colin, 103, bd St-Michel :
— Arthur YOUNG : *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*. Tomes 1, 2, 3, les 3 volumes 160 fr.
- Costes, 8, rue Monsieur-le-Prince :
— *La politique extérieure de l'Allemagne 1870-1914*. Tome XII.
— Jean BIRON : *Une poignée de grains dans le vent*, 20 fr.
- Dalloz, 11, rue Soufflot :
— Arthémoise COLIN et CAPITANT : *Cours élémentaire, de droit civil français*. Tome 1^{er}, 60 fr.
- Doin, 8, place de l'Odéon (VI^e) :
— DELPEUCH : *Le cinéma*, 14 fr.
- Éditions du Carrefour, 169, bd St-Germain (VI^e) :
— BORIS PILNIAR : *La Volga se jette dans la Caspienne*, 18 fr.
- Éditions du Pythagore, 152, av. de Wagram :
— AUBRUN : *Visions d'Italie*, 10 fr.
- Éditions de la Section Juridique, 45, rue Vivienne :
— Charles CAUSSADE : *Devant l'impôt*, 20 fr.
- Émancipatrice, 3, rue de Pondichéry (XV^e) :
— PÉRAF JAVAL : *La légende détruite*, 12 fr. 50.
- Figuière, 17, rue Campagne-Première :
— MAX DE ST-FÉLIX : *A travers l'Orient*, 12 fr.
— CARDONA : *La vie de Jean Boldini*, 50 fr.
— BERGER CHEPLET : *La grande pitié des écrivains*, 12 francs.
— RAYMOND PELLOUTIER : *La voie d'un Jeune*, 12 fr.
— Jean RUMILLY : *Un homme de l'an mille, Bernard de Menthon*, 12 fr.
— VIAL-MAZEL : *Erreurs et oublis de Georges Clemenceau. L'affaire du Rhin*, 15 fr.
- Flammarion, 26, rue Racine :
— Victor MARGUERITE : *La patrie humaine*, 12 fr.
- France-Edition, 7, cité Adrienne :
— Lucien DESLIÈRES : *Le chemin du socialisme*, 15 fr.
- Fraternité Universitaire, à Luxeuil, (Hte-Saône) :
— BARBEDETTE : *Vouloir et destin*.
- Giard, 16, rue Soufflot :
— JOSÉ DE LA VEGA : *Démocratie et sovietisme*, 30 fr.
— Robert VALEUR : *La responsabilité pénale des personnes morales dans les droits français et anglo-américains avec les principaux arrêts faisant jurisprudence en la matière*, 35 fr.

Le Gérant : HENRI BEAUVOIS.



Imp. Centrale de la Bourse
117, Rue Réaumur
PARIS

GÉNIE de la FRANCE

LE PLUS CONSIDÉRABLE EFFORT
POUR LA DIFFUSION DE LA
CULTURE FRANÇAISE !

Une nouvelle collection des Classiques qui
présente les caractéristiques suivantes :

1° TEXTES PARFAITS ET INTÉGRAUX :

colligés avec soin sur les meilleures éditions
anciennes ;

2° IMPRESSION PARFAITE :

par les soins de l'Imprimerie *Coulouma*,
bien connue des bibliophiles ; avec des
caractères Baskerville entièrement neufs et
spécialement fondus pour cette collection

3° SUR DES PAPIERS DE CHOIX :

une série sur vélin Nemours ;
une série sur vergé d'Arches ;

4° UN FORMAT ELEGANT, PRATIQUE ET MANIABLE :

chaque volume est un in-8 tellière (11×18)
de 200 pages environ ;

5° ET CEPENDANT, LES PRIX LES PLUS ÉTONNANTS :

5 Francs

sur vélin Nemours

15 Francs

sur vergé d'Arches

Ces caractéristiques font du
"GÉNIE DE LA FRANCE"
la collection des Classiques

LA PLUS BELLE ET LA MOINS CHÈRE

Tous les chefs-d'œuvre de notre patri-
moine littéraire : 450 volumes en
préparation, paraissant à raison de
4 ou 5 par mois

En vente dans toutes les bonnes librairies

Le programme détaillé est envoyé sur demande au
GÉNIE DE LA FRANCE, Service
D. H. 17, rue Froidevaux, Paris